

Nouvelle série

N° 74

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES

DE

L'ACADEMIE DE NIMES

◆
Année 1979

◆
ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1978

Abonnement annuel : 25,00 F.

Le N° : 8,00 F.

Sommaire

FAITS ACADEMIQUES

Election du bureau	8
Installation du Président et du Vice-président	16
La séance publique annuelle	24
Remerciements de MM. Jean Carrière, Alain Girard, Jean-Louis Meunier et René Jouveau récemment élus	26
Approbation des comptes de 1978 et du projet de budget de 1979	27
La revue <i>Nîmes, Uzès, le Gard</i> et la vie de l'Académie .	39
Recherches de documents inédits sur Ernest Denis	39
M. le Dr Jean Lauret au comité Nîmes-Salamanque ...	51
M. Monteils, de Vic-Sainte-Anastasie, est élu correspon- dant de l'Académie	52
Obsèques de M. le professeur Maurice Auméras, mem- bre résidant	55
Décès de Mme Pierre Hugues	59
M. Joachim Durand représentera l'Académie à la dis- tribution des Prix du concours scolaire sur la Résis- tance	64
Apposition d'une plaque sur la maison natale d'Ivan Gausсен à Sommières	92
Le fauteuil du professeur Maurice Auméras, décédé, est déclaré vacant	100
M. René Jouveau, capoulié du Félibrige, membre hono- raire, prend séance	103
La séance publique annuelle aura lieu le 27 janvier 1980.	107
Le cent cinquantième de la naissance de Frédéric Mistral	107
La bibliothèque et les dossiers de documentation d'Ivan Gausсен ont été déposés aux Archives départemen- tales du Gard	110

COMMUNICATIONS

Mlle A. Fermaud : <i>Les mythes de l'Antiquité classique dans la Divine Comédie</i>	9
M. F. Perroux : <i>L'Europe sans rivages</i>	21
M. J. Durand : <i>Nelson et lady Hamilton</i>	27
M. C. Lignières : <i>Ferdinand Fabre (1827-1898), romancier cévenol méconnu</i>	33
M. E. Tailhades : <i>Frotard, abbé de Saint-Pons-de-Thomières</i>	36
M. A. Gouron : <i>Les juristes de Nîmes et de Saint-Gilles et la renaissance intellectuelle au Moyen Age</i>	40
M. A. Bernardy : <i>Souvenirs d'un collectionneur</i>	52
M. le professeur H. Harant : <i>Histoire d'une vocation : Souvenirs</i>	59
M. A. Brunel : <i>Le petit monde de la Cigale uzégeoise</i> ..	62
M. F. Villeneuve : <i>Biologie, race et racisme</i>	65
M. l'abbé R. André : <i>Un Nimois exemplaire au Moyen Age : Pierre Scatisse</i>	71
M. le Dr Ed. Drouot : <i>Le château de Saint-Chaptes et son histoire</i>	78
M. le duc de Castries : <i>Le maréchal de Castries</i>	92
M. le chanoine Raymond Marchand : <i>Le livre-journal d'un paysan d'Aujac de 1773 à 1820</i>	96
Mlle Alice Fermaud : <i>Léonard de Vinci (1459-1519). Première partie : la jeunesse, la période florentine</i>	101
M. René Jouveau : <i>Mistral et Barrès</i>	104
M. André Nadal : <i>La fable « La Cigale et la Fourmi » et l'entomologiste Fabre</i>	107
Général Pierre-Henri Cothias : <i>Raymond Duval, enfant d'Aigues-Mortes</i>	111

HOMMAGES

Maurice Paul Clavel : <i>Parfum de Marie-Thérèse</i> , Nîmes 1978	52
Hervé Harant : <i>Passé antérieur, Souvenirs d'un naturaliste médecin</i> , 13 fascicules, Montpellier, 1965-1968 .	62
Paul Blanc : <i>A propos de deux lettres inédites de Baudelaire</i> , Nîmes, 1979	62
François Perroux : <i>L'Europe sans rivages</i> , Paris, 1979 .	62
Robert Baudouin : <i>Economie et aménagement de l'espace rural</i> , Paris, 1979	65
Pierre Dupuy, Louis-Gilbert Lacroix, Jean-Louis Lopez, Pierre Mialane : <i>Toreros français d'hier et d'aujourd'hui</i> , Nîmes, 1979	71
Michel Courty : <i>Louis Roumieux</i> , in <i>Le Gard à Paris</i> , février-mars 1979, Paris	78
Jacques Loubière : <i>In memoriam Ivan Gaussen</i> , in <i>Lou Viro Soulèu</i> , Paris, 2e trimestre 1979	78
Pierre Lanvers : <i>L'entreprise a-t-elle une âme ?</i> Paris, 1975	9
Pierre Hugues : <i>Naissance, décadence et renaissance de l'Ordre de la Boisson</i> , Nîmes, 1969	27
Jean Raoux : <i>Mon temps du bout des doigts</i> , Marseille, 1978	27
Marguerite Receveau: <i>Souvenances</i> , poésies, Paris, 1978	40
Robert Sauzet : <i>La religion populaire et les deux Réformes</i> , Centre d'Histoire économique et sociale de la Région lyonnaise, n° 3, 1978	40

Robert Sauzet : <i>Contre-Réforme et Réforme Catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle, Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694 (Etude de sociologie religieuse), tome I, Lille, 1978</i>	40
Roger Leenhardt : <i>Les yeux ouverts, Paris, 1979</i> ..	40
Jacques Vier : <i>Littérature à l'emporte-pièce, 9^e série, Paris, 1918</i>	107
Duc de Castries : <i>Le maréchal de Castries, Paris, 1979</i> .	107
Duc de Castries : <i>Rois et reines de France, Paris, 1979</i> .	107
Lina Malbos : <i>Etude sur la famille féodale d'Anduze et de Sauve du milieu du X^e siècle au milieu du XII^e siècle, Anduze, 1977</i> ..	107
Cour d'Appel de Nîmes : <i>Audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1979, Nîmes, 1979</i>	107
René Cambedouzou : <i>A Nîmes sur les pas de George Sand, Nîmes, 1979</i>	111
André Nadal : <i>Nîmes et l'Astronomie ; un astronome nîmois au XIII^e siècle : Bernard de La Treille, Nîmes, 1979</i>	111

Nouvelle série

N° 74

**BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES**

DE

L'ACADEMIE DE NIMES

1^{er} Trimestre 1979

ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1978

Abonnement annuel : 25,00 F.

Le N° : 8,00 F.

**BUREAU DE L'ACADEMIE
POUR L'ANNEE 1979**

Président d'honneur : M. Pierre Degrave, Préfet du Gard.

Président : M. Claude Escholier.

Vice-président : M. Félix Villeneuve.

Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.

Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve.

Trésorier : M. André Bernardy.

Trésorier adjoint : M. Lucien Frainaud.

Bibliothécaire : M. l'abbé René André.

Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle.

Archiviste : M. le Dr Edouard Drouot.

Archiviste adjoint : M. André Nadal.

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63
Académie de Nimes
16, rue Dorée - 30000 NIMES.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

Sommaire

FAITS ACADEMIQUES

Election du bureau	8
Installation du Président et du Vice-président	16
La séance publique annuelle	24
Remerciements de MM. Jean Carrière, Alain Girard, Jean-Louis Meunier et René Jouveau récemment élus	26
Approbation des comptes de 1978 et du projet de budget de 1979	27
La revue <i>Nîmes, Uzès, le Gard</i> et la vie de l'Académie .	39
Recherches de documents inédits sur Ernest Denis	39

COMMUNICATIONS

Mlle A. Fermaud : <i>Les mythes de l'Antiquité classique dans la Divine Comédie</i>	9
M. F. Perroux : <i>L'Europe sans rivages</i>	21
M. J. Durand : <i>Nelson et lady Hamilton</i>	27
M. C. Lignières : <i>Ferdinand Fabre (1827-1898), romancier cévenol méconnu</i>	33
M. E. Tailhades : <i>Frotard, abbé de Saint-Pons-de-Tho- mières</i>	36
M. A. Gouron : <i>Les juristes de Nîmes et de Saint-Gilles et la renaissance intellectuelle au Moyen Age</i>	40

HOMMAGES

Pierre Lanvers : <i>L'entreprise a-t-elle une âme ?</i> Paris, 1975	9
Pierre Hugues : <i>Naissance, décadence et renaissance de l'Ordre de la Boisson</i> , Nîmes, 1969	27
Jean Raoux : <i>Mon temps du bout des doigts</i> , Marseille, 1978	27
Marguerite Receveau: <i>Souvenances</i> , poésies, Paris, 1978	40
Robert Sauzet : <i>La religion populaire et les deux Réformes</i> , Centre d'Histoire économique et sociale de la Région lyonnaise, n° 3, 1978	40
Robert Sauzet : <i>Contre-Réforme et Réforme Catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle, Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694 (Etude de sociologie religieuse)</i> , tome I, Lille, 1978	40
Roger Leenhardt : <i>Les yeux ouverts</i> , Paris, 1979	40

COMMUNICATIONS

Mlle A. Fernand : Les mythes de l'Antiquité classique dans la Divine Comédie	9
M. F. Peroux : L'Europe sous trognes	21
M. J. Durand : Nelson et lady Hamilton	27
M. C. Lignières : Ferdinand Fabre (1851-1898), romancier général méconnu	28
M. E. Tailhades : Frotard, abbé de Saint-Pons-de-Thomières	36
M. A. Gouron : Les juristes de Nîmes et de Saint-Gilles et la Renaissance intellectuelle au Moyen Âge	40

SEANCE DU 5 JANVIER 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Joachim Durand, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. l'inspecteur Camille Lignièrès, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; Mlle Lucie Metge, Mme Carmen Déchery, M. Henri Arnaud, Mme Maguelone, Mme Martin-Guis, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. le professeur Maurice Aumérès, M. André Modeste.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président présente ses vœux de bonne année aux membres de l'Académie et passe à l'ordre du jour.

Celui-ci appelle l'élection annuelle du président et du vice-président et le renouvellement quinquennal des autres membres du bureau à l'exception du secrétaire perpétuel.

Après vote, le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Claude Escholier ;

Vice-président : M. Félix Villeneuve ;

Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues ;

Trésorier : M. André Bernardy ;

Bibliothécaire : M. l'abbé René André ;

Archiviste : M. le Dr Edouard Drouot.

Sont nommés, en outre :

Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve ;

Trésorier adjoint : M. Lucien Frainaud ;

Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle ;

Archiviste adjoint : M. André Nadal.

L'élection du président, du vice-président et du bibliothécaire a eu lieu à bulletins secrets.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Présents : 21 ; votants : 21.

Président : M. Claude Escholier : 20 voix, un bulletin blanc ; Vice-président : Félix Villeneuve : 20 voix, un bulletin blanc ; Bibliothécaire : M. l'abbé René André : 19 voix ; M. Jean Roger : 1 voix, un bulletin blanc.

Les autres membres du bureau et leurs adjoints ont été élus à mains levées et à l'unanimité.

L'Académie ne pouvant nommer M. Jean Roger bibliothécaire honoraire, titre non prévu par son règlement, décide de lui adresser des remerciements pour les services qu'il a rendus dans l'exercice de ses fonctions.

L'Académie a reçu en hommage :

Pierre Lanvers : *L'entreprise a-t-elle une âme ?*, Paris, 1975.

Mademoiselle Alice Fermaud lit une communication intitulée : *Les mythes de l'Antiquité classique dans la Divine Comédie*.

Dans bien des cas et sur bien des points, Dante a été le seul à penser comme il l'a fait, osant dire ce que personne avant lui n'avait imaginé. C'est ainsi que la mythologie devient parfois pour lui une source d'inspiration chrétienne, d'édification morale et même religieuse. C'est pourquoi elle a une si large place dans la *Divine Comédie*, poème cependant essentiellement chrétien ; et Dante n'éprouve ni mépris ni répulsion pour ces récits païens qui viennent souvent appuyer une leçon de morale chrétienne, ou renforcer l'énoncé d'une conviction religieuse, sans se soucier d'effrayer ou de dérouter son lecteur.

La première chose qui nous frappe est la confusion que Dante semble faire entre Dieu et Jupiter ; on dirait parfois qu'il s'agit du même personnage désigné sous deux noms différents. En réalité Dante ne les confond pas, mais pour lui les dieux de l'Antiquité sont réels, en ce sens qu'ils sont des Intelligences divines émanant du Dieu créateur, du vrai Dieu, qui reste caché aux hommes tant que le temps de la Révélation n'est pas arrivé ; d'où les erreurs commises par les païens, comme le fait de vouer un culte à ces divinités, alors que seul le vrai Dieu avait droit à leur adoration ; de là aussi les nombreuses fables imaginées par les Anciens qui vont même parfois jusqu'au mensonge et au blasphème.

A l'époque de Dante, on croyait à l'influence des astres, et que les différents cieux étaient mus par diverses Intelligences divines, dont chacune était comme un fragment du vrai Dieu. Ce sont ces Intelligences que Platon appelle

« Idées », et le vulgaire « Anges » ; les païens en avaient fait des dieux et des déesses. Jupiter étant la plus parfaite de ces Intelligences est celle qui représente le mieux le vrai Dieu, mais il n'est pas dieu, car il n'est pas créateur, c'est plutôt une espèce de gendarme chargé de tenir les hommes en respect, et de sauvegarder l'autorité de Dieu. Et toutes ces émanations de Dieu sont privées d'apparence et n'ont pas le pouvoir de conduire l'homme au salut de son âme. Mais Dante croit vrais de nombreux faits mythologiques et, s'il rejette la confusion du divin et de l'humain, il n'y a pas pour lui de ligne de démarcation entre le réel et l'imaginaire.

Bien plus : les païens ont marché vers Dieu dans leur obscurité, à tâtons et sans guides, tandis qu'Israël, l'élu du Tout-Puissant, à qui était réservée pour guide la colonne de feu, n'écoutant plus ses prophètes, a oublié les messages et les avertissements de son Dieu, et a renié le Messie, alors que les païens, privés pourtant de la lumière divine, se sont avancés quand même vers Dieu et vers la vertu, pour créer sur la Terre l'ordre nouveau dont Dieu avait besoin pour y descendre en la personne de son fils. C'est pourquoi Dante trouve que la religion des Gentils est aussi digne que celle des Hébreux.

L'Ancien Testament et la Mythologie sont contemporains, mais l'Ancien Testament ne laisse guère de part active à l'homme, tandis que la Mythologie nous représente l'effort de l'homme perdu pour essayer d'arriver au chemin de son salut. C'est pourquoi la religion païenne est parfois un reflet de l'enseignement biblique, et, par ses prémonitions, laisse deviner l'approche de l'Évangile ; aussi Dante ne fait-il preuve ni de raillerie ni de mépris pour la Mythologie, et, si profondément catholique, il parle des mythes païens avec plus de sérieux que les Païens eux-mêmes. Mais tandis que la Mythologie est remplie des scandales et des ignominies des dieux, rien de ces histoires licencieuses ne vient s'étaler dans la Divine Comédie.

Les récits mythologiques que nous rencontrons à chaque page de la Comédie sont mis là dans un triple but : rarement dans une intention artistique : Dante ne pratique pas la doctrine de l'art pour l'art ; plus souvent dans un but moral, pour illustrer les conséquences funestes de la passion ou les effets admirables de la générosité ; ou bien encore dans une intention religieuse, pour rappeler aux hommes la soumission qu'ils doivent à leur Créateur. Ces derniers exemples sont les plus nombreux, et se groupent autour d'une idée chère aux hommes du Moyen-Age, et qui existait déjà dans la pensée grecque avant de se trouver dans la pensée chrétienne : la révolte voulue de l'homme contre son Dieu, de la créature contre son Créateur.

Comme chez les anciens Grecs, Dante croit à l'existence d'un temps d'innocence, ou Age d'Or, représentant le règne de Dieu avant le Péché. Et il reprend, pour décrire ce temps, ce que nous dit le prophète Daniel au sujet du rêve de Nabuchodonosor (Daniel II-31 et suivants), et le passage du « De civitate Dei » de saint Augustin qui nous rapporte, d'après Pline l'Ancien, qu'un tremblement de terre a mis au jour, au sein d'une montagne de Crète, la statue géante d'un vieillard, représentant la race humaine, parfaite au début de sa création, et qui se dégrade de plus en plus, à mesure qu'augmente le péché de l'Humanité.

Dante relève également le parallélisme de la Mythologie et de l'Ancien Testament, qui sont contemporains ; c'est ainsi que la révolte des Géants contre l'Olympe correspond à la rébellion des Anges, et à la désobéissance d'Adam et d'Eve, et Dante revient longuement et souvent sur ce motif d'insubordination à la divinité. Pour lui, le péché le plus grave est l'orgueil, qui pousse l'homme à l'insoumission, c'est ce que l'on appelle le « titanisme ».

Dante passe en revue trois sortes de titanisme : l'usurpation, divisée en insurrection et en imposture ; le mépris ; l'insoumission.

Un chant tout entier est consacré aux Géants, dont Dante croit fermement qu'ils ont existé ; trois d'entre eux nous sont décrits : Nemrod, Ephialte et Antée ; mais il nous parle aussi de Briarée, de Tithius et de Typhon. Les devins ont leur place parmi les imposteurs, parce qu'ils ont voulu s'emparer de la divination, qui est l'apanage des dieux ; la prescience étant une faculté éminemment divine, essayer de l'usurper c'est vouloir enlever à Dieu une qualité qui lui est propre et n'appartient qu'à lui ; aussi, pour Dante, la divination est la forme la plus basse du titanisme, puisqu'elle n'exige pas la part de courage et d'héroïsme dont font preuve ceux qui s'opposent ouvertement à Dieu.

Dante est très libre au sujet du châtement des coupables : c'est ainsi qu'il place dans son Enfer chrétien des païens qui ont été punis par leurs propres dieux ; il en damne d'autres qui n'avaient pas été châtiés par les dieux de la mythologie ; enfin, s'il a besoin d'un exemple de châtement que la mythologie ne donne pas, il l'invente lui-même ; par exemple : la mythologie nous avait donné les révoltés, les trompeurs, les contempteurs de Dieu, les étourdis, mais il manquait à Dante un géant de l'esprit, celui qui représenterait l'Humanité avide de connaître, les secrets et les mystères de la Divinité, qui serait prêt à affronter les pires difficultés et à mépriser les pires dangers pour arracher à Dieu ne fût-ce qu'une étincelle de sa science et de sa sagesse, afin d'accroître ses connaissances, et n'avoir pas vécu en vain. Son héros, il ne va pas l'inventer de toutes pièces ; il le prendra à la Mythologie, mais le transformera, lui prêtant sans doute un peu de son esprit à lui, de son désir de tout connaître et de tout expliquer, et c'est ainsi qu'il imaginera le dernier voyage et la mort d'Ulysse, ajoutant un chapitre, et quel chapitre ! à l'Odyssée.

Il suppose qu'Ulysse et ses compagnons, las de leur repos à Ithaque, repartent encore en mer, et franchissant les colonnes d'Hercule à la recherche de l'inconnu, arrivent

après cinq mois de navigation à la montagne du Purgatoire. Mais ils n'y aborderont pas, car un tourbillon, issu de cette terre, vient frapper le navire, et l'engloutit avec tout l'équipage. Telle est l'extraordinaire légende inventée par Dante ; je dis bien « inventée », car si l'on trouve par ci par là dans la littérature classique des vers et des images qui ont pu servir de point de départ à cette aventure, personne avant Dante n'avait imaginé rien d'aussi grandiose. Parmi les poètes qui ont traité des voyages supposés accomplis par Ulysse après son retour à Ithaque, aucun n'a conçu une randonnée aussi folle, qui aboutit à la montagne du Purgatoire, où, bien entendu, les voyageurs n'aborderont pas.

Le souvenir d'une expédition gênoise au-delà de Gibraltar en 1291 (Dante avait alors 26 ans), et restée sans retour, contribua peut-être à faire naître l'épisode d'Ulysse. Mais le récit de Dante vise sans doute plus haut : il a voulu montrer la vanité de la connaissance de l'homme sans Dieu. Ulysse n'a, pour combattre la nuit totale et éternelle dans laquelle il est entré après avoir franchi les colonnes d'Hercule (selon les croyances du Moyen Age), que sa confiance en l'homme et en la nature ; son trajet suit celui du soleil, mais tout le voyage se déroule en nocturne, les voyageurs sont bien dans la Mer Ténébreuse dont parlaient les légendes du Moyen Age. Sans doute le petit discours d'Ulysse à son équipage est bien digne, par son habileté, de ce grand inventeur de ruses, mais il y a plus : il y a, par derrière Ulysse, Dante, Dante et sa soif de tout connaître, de tout apprendre, de tout expliquer ; dernier homme du Moyen Age, Dante est peut-être autant le premier homme des temps modernes.

Et la chiourme d'Ulysse se laisse d'autant mieux entraîner qu'elle ne s'était sans doute jamais crue capable de monter à de telles hauteurs : car, en un pari semblable à celui de Pascal, elle jouera le lambeau de vie qui lui reste contre une expérience nouvelle ; il lui faut choisir entre une fraction d'existence qui, de toutes façons, échappera, et une

découverte qui enrichira l'espèce humaine à jamais. Et parce que ce n'est pas pour eux que ces hommes prennent ce risque, mais pour l'Humanité, cette poignée d'aventuriers fourbus nous apparaît plus grande que l'interlocuteur de Pascal. Plus héroïque aussi dans son abnégation. Car enfin, ce que demande Pascal, en somme, c'est de sacrifier l'agrément de sa propre vie mortelle contre l'espoir de sa propre vie éternelle ; tandis que pour ces hommes, il s'agit d'exposer sa vie à soi pour le bénéfice de cette Humanité dont on n'a plus longtemps à faire partie soi-même.

Bien sûr, il resterait encore bien des choses à dire sur les mythes de l'Antiquité classique épars à travers les pages de la *Divine Comédie*, en particulier sur la question si captivante que l'on n'a pas le temps d'aborder, des monstres éternels qui peuplent l'Enfer : quand on commence un pareil exposé, on ne se doute pas que le sujet prendra une telle amplitude ; il faut l'abréger. On dira donc en conclusion que Dante s'est rarement servi de la mythologie dans un but purement figuratif, comme il a été dit tout à l'heure, et qu'il l'a mise bien peu souvent au service exclusif de l'art. Pourtant, un jour viendra où une belle image n'aura de sens que par sa beauté : Dante, ce précurseur, pouvait-il donc s'empêcher d'être avant tout poète ?

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU 19 JANVIER 1979

La séance est ouverte à 17 h par M. Pierret, secrétaire général de la Préfecture du Gard, représentant M. Degrave, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie. M. Pierret est assisté de M. Joachim Durand, président sortant et de M. Claude Escholier, président nouvellement élu. A titre exceptionnel ont pris place à leurs côtés, M. le professeur Coste-Floret, ancien ministre, président de l'Université de Montpellier, et M. Béatrix, vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes, Uzès et Le Vigan, représentant M. le président Lanvers, l'un et l'autre invités par l'Académie.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. le professeur François Perroux, membre non résidant ; Mlle Lucie Metge, Mme Carmen Déchery, M. Henri Arnaud,

M. Paul Blanc, M. Bernard Dalle, Mme Martin-Guis, M. le professeur Robert Badouin, M. Leenhardt, correspondants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. le professeur Maurice Auméras, M. André Modeste, M. le professeur Hervé Harant, M. le professeur Jean-Baptiste Aquarone.

L'ordre du jour appelle l'installation du nouveau président, M. Claude Escholier, et du nouveau vice-président, M. Félix Villeneuve, ainsi qu'une communication de M. le professeur François Perroux, professeur honoraire au Collège de France, qui prend séance.

M. Joachim Durand, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Au moment où, suivant l'expression du poète « les destins vont changer de chevaux », je tiens, mes chers confrères, à vous remercier très vivement d'avoir, par votre courtoisie et votre indulgence, facilité grandement ma tâche de président.

Nos séances se sont déroulées, tout au long de l'année 1978, dans une bonne atmosphère. Les « communications » que nous avons entendues ont été variées et instructives. Quant au débat qui a suivi chacune d'elles, il a été, en général, de qualité. Aussi, m'est-il agréable, au moment de quitter mes fonctions présidentielles, de complimenter, pour leur excellent comportement, conférenciers et participants aux débats.

Je remets à mon successeur, M. Claude Escholier, la clef de l'Académie, symbole de la puissance et de la responsabilité. Ce geste accompli, je le félicite très vivement pour son élection, amplement méritée. Il a toutes les qualités requises pour faire un bon président et je suis persuadé, mes

chers confrères, que vous ne regretterez pas de lui avoir accordé vos suffrages.

Connaissant sa modestie, je ne parlerai pas longuement de lui. Il me permettra tout de même de rappeler le souvenir de son père, Raymond Escholier, personnalité éminente, journaliste, écrivain, historien d'art, chef de cabinet de Briand et conservateur du Petit Palais, ainsi que le souvenir de son frère, Marc Escholier, écrivain, conseiller à la Cour de Cassation, et membre non-résidant de notre Compagnie.

Vous-même, mon cher Président, après de brillantes études au Lycée Henri IV, à Paris, vous avez obtenu le diplôme supérieur de l'École du Louvre. Pendant le conflit 39-40, votre brillante conduite vous a valu la croix de guerre. Ecrivain, peintre, excellent céramiste, vous avez été désigné, il y a environ trois décennies, en qualité de directeur de l'École des Beaux-Arts de notre ville, où, vous n'avez cessé d'obtenir d'excellents résultats.

Nous ne sommes pas prêts d'oublier les remarquables exposés que vous nous avez faits sur « Géricault et le radeau de la Méduse », sur « L'Art et la photographie » et sur ce personnage, extrêmement doué et pittoresque, que fut « Nadar ».

Je ne voudrais pas clore mon propos sans adresser également des félicitations à notre nouveau vice-président, Félix Villeneuve, professeur agrégé de sciences naturelles, et sans remercier et exprimer ma gratitude aux membres du bureau de l'Académie qui m'ont secondé pendant toute l'année qui vient de s'écouler, en particulier notre vice-président Georges Martin, notre sympathique trésorier André Bernardy et, surtout, notre distingué secrétaire perpétuel Pierre Hugues. Ce dernier a été constamment sur la brèche, me guidant de ses conseils et me faisant bénéficier de son expérience. On ne louera jamais assez les mérites de notre dévoué Secrétaire perpétuel, gardien vigilant, peut-être par-

fois un peu sévère, de nos règles statutaires.

Et félicitons-nous, mes chers confrères — ce sera mon mot de la fin —, d'appartenir à une Compagnie comme la nôtre, dont le bon ton et la courtoisie font le charme.

Continuons à apporter à son activité tout notre dévouement.

M. Joachim Durand remet les clefs de l'Académie à M. Claude Escholier. M. Claude Escholier remercie M. Joachim Durand et l'Académie qui l'a élu à l'unanimité et présente M. le professeur François Perroux.

Il s'exprime ainsi :

Mes confrères et moi sommes très heureux et très honorés, Monsieur le Professeur, de vous recevoir aujourd'hui.

Vous êtes né à Lyon le 19 décembre 1903. Vous avez fait vos études secondaires et supérieures à l'Université de cette ville. Licencié es-lettres en 1923, vous avez été reçu avec le numéro 1, en 1928, au concours d'Agrégation de droit (sciences économiques).

Pendant le conflit 39-40, vous avez accompli votre devoir en qualité de Lieutenant d'infanterie, au 14^e régiment de zouaves. Votre attitude courageuse vous a valu une citation à l'ordre du Régiment, avec attribution de la croix de guerre.

De 1926 à 1937, soit pendant neuf ans, vous avez enseigné à l'Université de Lyon, successivement en qualité de charge de conférences, de chargé de cours et de professeur d'Economie politique.

Vous avez ensuite, jusqu'en 1955, enseigné l'Economie politique à l'Université de Paris. Parallèlement, pendant deux décennies, vous avez dispensé votre enseignement à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, à la Sorbonne, à l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer, à l'Institut de Science Economique Appliquée (dont vous avez été le premier directeur), à l'Institut des Sciences Politiques, à l'Ecole de Guerre

et à l'Institut de Préparation Scientifique aux Etudes économiques (dont vous avez été également directeur).

C'est en 1955 que vous avez été nommé Professeur au Collège de France, où vous avez occupé la chaire d'Analyse des faits économiques et sociaux. Vous êtes devenu, au cours de cette année 1955, directeur d'Etudes à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, à la Sorbonne.

La qualité de votre enseignement, la valeur de vos publications, la justesse de vos conceptions dans le domaine économique vous ont signalé à l'attention des professeurs d'Economie politique du monde entier. Aussi, ne faut-il point s'étonner qu'une vingtaine d'Universités étrangères vous aient décerné le titre de Docteur Honoris Causa.

Egalement, une vingtaine de Centres scientifiques ou d'Académies de France et de l'étranger vous ont admis, de 1950 à 1973, soit en qualité de membre, de membre d'honneur, de membre non-résidant ou de correspondant. C'est le cas, pour la France, de l'Institut International de Statistique, en 1950, de l'Académie de Nîmes, qui vous a accueilli en qualité de membre non-résidant le 9 juin 1961, et de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, qui vous a admis en qualité de membre en 1964. Et j'ai appris seulement hier après-midi que vous venez d'être élu membre de l'Académie Royale de Belgique.

Depuis la fin de la guerre, vous êtes chargé, à titre personnel et au titre de directeur de l'Institut de Sciences Mathématiques et Economiques appliquées (I.S.M.E.A.), de l'organisation de Colloques économiques de caractère scientifique (Europe de l'Ouest, Amérique, Europe de l'Est) et de la création de filiales ou de centres correspondants de l'I.S.M.E.A. à l'étranger.

Vous êtes, depuis 1945, soit président, soit président d'honneur, soit directeur, soit membre d'un très grand nombre de Sociétés ou de Conseils économiques, scientifiques, financiers, sociaux, culturels, savoir une cinquantaine en

France et une quinzaine à l'étranger ou dans des organismes internationaux.

Si l'on s'en tient uniquement à la France, vous êtes présent dans les grands Organismes ou Commissions où l'on a besoin de vos vastes connaissances (le Conseil économique et social, la Commission des comptes et des budgets économiques de la Nation, le Comité de la Recherche scientifique, le Commissariat général au Plan, pour ne citer que les principaux).

Rien d'étonnant, dès lors, que de flatteuses décorations vous aient été octroyées, en guise de récompense, soit par le Gouvernement français, soit par certains Gouvernements étrangers. Parmi ces derniers les Gouvernements d'Italie, de Belgique, du Sénégal. Indépendamment d'autres décorations françaises importantes, vous êtes Commandeur de la Légion d'honneur et Grand Officier de l'Ordre National du Mérite.

Je n'aurai, mon cher et éminent confrère, achevé de survoler votre palmarès, incontestablement exceptionnel, que lorsque j'aurai fait allusion à vos publications.

Vous avez écrit une dizaine de volumes de science économique, une vingtaine d'ouvrages d'économie appliquée ou de statistique et de comptabilité nationale, près d'une dizaine de livres d'études sociales.

Votre œuvre écrite ne se borne pas à la publication de cette quarantaine d'ouvrages, dont certains ont plus de trois cents pages. Vous avez fait paraître, sous forme de brochures ou d'articles publiés dans des revues ou bulletins français ou étrangers, une centaine d'études sur la Science économique (analyse et théorie) et environ cent cinquante études sur l'Économie appliquée.

Je n'aurai pas l'outrecuidance, Monsieur le Professeur, de porter un jugement sur votre œuvre elle-même, la capacité pour cela me faisant défaut.

Je ne m'aventurerai à dire qu'une chose : il s'agit d'une œuvre aux dimensions considérables.

Je terminerai, cher Professeur et cher Confrère, ce bien trop insuffisant souhait de bienvenue en rappelant l'opinion particulièrement flatteuse formulée récemment à votre sujet par le Premier Ministre, M. Raymond Barre lui-même.

Ce dernier, après avoir indiqué qu'il « avait été votre élève pendant les années 1946 à 1950 » et précisé « que votre enseignement a été pour lui un éveil et un enrichissement » souligne que « vous êtes le maître de la science économique française du XX^e siècle ».

M. François Perroux remercie de l'accueil qui lui est fait et lit une communication intitulée *L'Europe sans rivages*.

Auteur de deux ouvrages consacrés à la signification de l'Europe, *Le Plan Marshall ou l'Europe nécessaire au monde* (1948) et *L'Europe sans rivages* (1954), François Perroux a bien voulu procéder devant l'Académie de Nîmes à son examen de conscience.

L'Europe a été l'objet de deux déviationnismes : l'un résulte de la sollicitude des États-Unis, l'autre est associé à une structure caractérisée par « une attribution complexe de monopoles, liés entre eux et à leurs nations ». C'est ce second thème que le conférencier choisit de traiter en présentant comme principales articulations de son discours l'analyse des firmes géantes, l'existence de puissances inégales et la signification du suffrage universel des Européens.

Les firmes transnationales dévalorisent les frontières, exercent des dominances et ne peuvent être interprétées correctement que comme des éléments « de réseaux, complexes à l'extrême ». Elles exercent une emprise de structure qui pourra être plus ou moins accentuée selon la capacité des pouvoirs publics, dans les pays d'accueil, d'infléchir leur comportement dans un sens favorable à la réalisation de l'avantage collectif.

Précisément, cette capacité est variable en fonction de la puissance inégale des nations européennes et de leur aptitude à intervenir dans d'autres parties du monde. « C'est la planète qui est, pour les conflits et les coopérations entre Européens, le champ de vérité ». L'inégalité de puissance rend compte des difficultés rencontrées dans le domaine monétaire, celui du financement, et celui de la stratégie collective européenne. En définitive, « L'Europe du proche avenir se dessine comme un ensemble mixte, privé et public à la fois, où les monopoles de production et de finance ont toutes chances de prospérer : quelle exceptionnelle entente sur une politique sociale servie par quelle vigueur de volonté politique faudrait-il, faudra-t-il pour qu'elle ne déçoive pas l'attente des peuples et l'idéal des plus sincères partisans du libéralisme avancé ou du socialisme pour hommes libres ! »

A cette emprise de structure, à cette inégalité des Etats, le suffrage universel peut apporter un certain contrepoids. Il devrait générer « le fonctionnement à peu près régulier de la vie économique qui n'est concevable que dans un cadre d'institutions et de règles du jeu renouvelées ». Il convient de rejeter l'Europe des autres et de faire en sorte que les décisions majeures ne soient pas prises hors d'Europe.

Au-delà des péripéties électorales, « l'Europe est sommée par l'événement de dire ce qu'elle est dans l'ordre politique et moral ». Mais « l'affirmation de l'identité européenne n'est possible économiquement qu'à l'échelle mondiale ». « Une Europe sans rivages... nécessaire au monde. »

M. Pierret félicite M. le professeur François Perroux et ouvre le débat par un très pertinent commentaire.

Après le débat, qui est marqué par une discussion animée et courtoise entre M. le professeur Jean Brunel et M. le professeur François Perroux, la séance est levée à 19 heures 30.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1979

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle dans les salons de l'Hôtel de Ville, le dimanche 28 janvier 1979, de 17 heures à 19 heures 15, sous la présidence de M. Drouart, directeur du cabinet de M. Degrave, Préfet du Gard, président d'honneur statuaire, qui l'avait chargé de le représenter.

Etaient présentés : M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. Victor Lassalle, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. Henri Arnaud, M. Pierre Couëtard, M. Guy Dupré, Mme Lassalle-Guichard, M. André Planque, M. Paul Blanc, Mme Maguelone, M. Armand Brunel, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Étaient excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Jean Roger, Me Léon Fosse, M. le professeur Maurice Auméras, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. André Modeste.

Ont pris la parole :

M. Claude Escholier, président : *Jean-Jacques Brousseau et Raymond Escholier.*

M. Joachim Durand, président sortant : *Compte rendu des travaux de l'année 1978.*

M. l'abbé René André : *Démêlés du notaire Vidal avec les Consuls de Marguerittes au XVIII^e siècle.*

M. Victor Lassalle : *Vingt-cinq ans de découvertes archéologiques à Nîmes.*

M. André Nadal : *Le poète Léo Larguier.*

M. Emile Jourdan, député-maire, M. Jonis, maire-adjoint, M. le premier Président de la Cour d'Appel représenté par M. Brunel, président de chambre, M. le Procureur général près la Cour d'Appel, M. le chanoine Malabave représentant Mgr l'Evêque de Nîmes, M. Debant, directeur des Archives départementales, ainsi que de nombreuses personnalités civiles et militaires assistaient à la séance.

Étaient excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Jean Roger, M. Léon Fosse, M. le professeur Maurice Auméras, M. le chirurgien René Joannès, M. André Modeste.

Ont pris la parole :
M. Claude Escholier, président ; Jean-Jacques Brosson et Raymond Escholier.
M. Joachim Durand, président sortant ; Georges Veuilleux, trésorier de l'année 1978.
M. l'abbé René André : Démentis du notaire Vidal avec les Carrels de Victor Lasserre ; Vingt-cinq ans de découvertes archéologiques à Nîmes.

SEANCE DU 2 FEVRIER 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. Henri Chabrol, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; Mme Carmen Déchery, Mme Martin-Guis, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. le Dr Edouard Drouot, Me Léon Fosse, M. le professeur Maurice Auméras, M. Maurice Aliger, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier et celui de la séance publique du 28 janvier sont lus et approuvés.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance à l'Assemblée des lettres de remerciements qu'il a reçues de M. Jean Carrière, élu membre non résidant, de M. Alain Girard et de

M. Jean-Louis Meunier, élus correspondants, de M. René Jouveau, nommé membre honoraire.

Sur rapport de M. Lucien Frainaud, membre de la Commission des Finances, l'état des recettes et dépenses de l'année écoulée et le projet de budget pour l'année 1979 présentés par M. André Bernardy, trésorier, sont approuvés à l'unanimité. L'Assemblée se joint au Président pour féliciter M. André Bernardy de la tenue de ses comptes et de l'efficacité de sa gestion.

La Compagnie a reçu en hommage :

Pierre Hugues, *Naissance, décadence et renaissance de l'Ordre de la Boisson*, Nîmes, 1969.

Annuaire du Collège de France, Paris, 1972.

Jean Raoux, *Mon temps du bout des doigts*, Marseille, 1978.

M. Joachim Durand lit une communication intitulée : *Nelson et Lady Hamilton*.

En voici le résumé :

Horace Nelson, né le 29 septembre 1758 à Burnham-Thorpe, hameau du comté de Norfolk, en Angleterre, perd sa mère à neuf ans et rejoint, à douze ans, son oncle maternel Maurice Suckling, qui commande le vaisseau le *Raisnable*.

A ce moment-là, il est maigre et maladif, mais « l'intrépidité de l'enfant était dans son âme et non dans ses muscles ».

Après son embarquement sur différents bâtiments, il obtient le grade de midship (enseigne). Capitaine en 1777, il reçoit, peu après, le commandement d'un vaisseau de haut bord, l'*Albermale*.

Après avoir navigué quelques années le long des côtes canadiennes, il se marie avec la jeune veuve du médecin Nisbett, mère d'un petit garçon de trois ans.

En 1792, il reçoit le commandement d'un navire de guerre de soixante-quatre canons, l'*Agamemnon*.

La flotte anglaise étant entrée à Toulon, Nelson reçoit l'ordre d'aller porter des dépêches à Sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, et c'est dans cette dernière ville qu'il voit, pour la première fois, la belle lady Hamilton.

Celle-ci, née en 1761 dans le comté anglais de Chester, est la fille d'une robuste campagnarde, Mary Lyon, et d'un père qui était, peut-être, un gentilhomme. La mère, devenue veuve, devient la cuisinière de lord et lady Halifax, qui permettent à la petite Emma d'aller pendant plusieurs années, à l'école. Particulièrement douée, elle fait des progrès rapides.

Le comte Halifax étant décédé, Emma se place, dans la capitale anglaise, comme serveuse dans une taverne. Elève du peintre Romney, elle devient, à seize ans, la maîtresse du capitaine de vaisseau John Willet Payne, puis, deux ans après, celle du chevalier Harry Featherstonehagh.

A vingt ans, la très jolie Emma tombe dans les bas-fonds de la prostitution, est exhibée toute nue sur le *lit de volupté* du docteur Graham, charlatan voluptueux et cynique.

Le peintre Romney la tire de là, en fait sa maîtresse et la peint de toutes les manières. Sir Charles Greville, descendant d'une illustre famille, amène Emma dans un de ses châteaux et vit avec elle pendant trois ans, puis couvert de dettes, la rétrocède à son oncle Sir William Hamilton, ambassadeur à Naples (ce dernier acquittant, pour prix de l'échange, les dettes de son neveu).

Installée à l'ambassade de Naples, Emma se perfectionne dans l'étude de la musique et du chant, apprend l'italien, le français et préside, avec beaucoup d'aisance, des dîners de plus de soixante couverts. Quand elle juge le mo-

ment propice, elle cède aux sollicitations du diplomate et devient, en 1791, sa femme, par mariage légitime.

La nouvelle ambassadrice d'Angleterre devient l'amie et la confidente de la reine de Naples, Marie-Caroline, fille de Marie-Thérèse.

Nelson, amoureux, dès la première entrevue, de la future lady Hamilton, blessé au siège de Calvi, le 10 juillet 1794, perd la vision d'un œil. Il devient célèbre lors de la bataille navale que Sir John Jervis livre, le 14 février 1797, à l'amiral espagnol don Joseph de Cordova. Il est promu contre-amiral et fait chevalier de l'Ordre du Bain.

Peu après, il participe à une tentative de débarquement à Santa-Cruz, qui échoue. Dans l'action, Nelson est blessé et doit subir l'amputation d'un bras.

Après quelques années de repos en Angleterre, il reprend du service sur le *Vanguard* et patrouille en Méditerranée. Toujours à la recherche de la flotte française, il arrive en vue d'Alexandrie le 1^{er} août 1798. La flotte française s'étant embossée dans la baie d'Aboukir, Nelson l'attaque et, malgré l'héroïsme des officiers et des marins français, lui inflige une sévère défaite.

L'Angleterre acclame son héros, qui est comblé de louanges, d'honneurs et de dons précieux. Il est créé baron du Nil, par son pays, et duc de Bronté, par le roi de Naples Ferdinand IV. Esclave de l'amour qu'il porte à lady Hamilton, il sert toutes les intrigues et les haines de la Cour de Naples. Cette dernière, du fait de la victoire du général français Championnet sur l'armée autrichienne, quitte Naples pour la Sicile, à bord du vaisseau de Nelson, le *Vanguard*.

Les révolutionnaires napolitains, enfermés dans les forts de Naples, capitulent devant « l'armée chrétienne » levée par le cardinal Ruffo et composée de quarante mille paysans royalistes et de prêtres enthousiastes. L'acte de capitulation, signée par le capitaine anglais Fooks, qui comman-

de le blocus, assure la vie aux révolutionnaires, ainsi que la liberté de quitter le pays.

Le 15 juin 1799, Nelson entre dans Naples sur le *Foudroyant*, escorté de sept autres vaisseaux de guerre. Asservi par l'amour, Nelson cède à la reine et à lady Hamilton et, pour sa honte devant l'histoire, interdit aux révolutionnaires napolitains de s'embarquer, les livrant ainsi, par milliers, « au glaive des commissions militaires ou aux poignards de la populace ».

Promu vice-amiral, Nelson participe victorieusement à des actions dans la Baltique. Séparé d'avec sa femme, depuis l'année 1800, il reprend du service en Méditerranée, après la rupture du traité d'Amiens (1803).

Après quelque temps de repos en Angleterre, où il vit avec lady Hamilton et son mari, il demande à reprendre du service en Méditerranée. La flotte qu'il commande rencontre la flotte franco-espagnole, le 21 octobre 1805, au large du cap Trafalgar. Un des premiers, Nelson, à bord de son vaisseau, la *Victoire*, entre en ligne contre le vaisseau amiral français *Bucentaure*, puis contre le *Redoutable*, quand une balle, partie de ce dernier bâtiment, le blesse mortellement à l'épaule. Il expire en disant : « Grâce à Dieu, j'ai fait mon devoir ».

Son corps, embaumé, est transporté en Angleterre. Le plus grand marin de tous les temps a les honneurs de Westminster, dont il a rêvé toute sa vie. Des statues lui sont élevées à Londres et dans plusieurs des principales cités.

Malgré que Nelson eut recommandé lady Hamilton au Gouvernement anglais, la puritaine Angleterre ne pardonne pas à l'ambassadrice l'influence néfaste qu'elle a eue sur Nelson.

Pendant dix ans, elle végètera, ira même en prison pour dettes, puis, vieillie et déchuë, elle ira terminer sa misérable fin d'existence en France, près de Calais.

C'est ainsi que mourra, en janvier 1815, à l'âge de cinquante-cinq ans, celle qui, après être descendue, dans sa jeunesse, dans l'abîme le plus profond de la dépravation, était parvenue, grâce à son exceptionnelle beauté, à être la femme d'un ambassadeur, la confidente d'une reine et l'amante d'un héros.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 23 FEVRIER 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. l'inspecteur Camille Lignièrès, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Georges Martin, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Henri Chabrol, M. l'abbé René André, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Théron, M. Pierre Hugues, M. André Bernardy, M. Lucien Frainaud, Me Léon Fosse, M. le professeur Maurice Auméras, M. Félix Villeneuve, Mlle Alice Fermaud, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. André Modeste.

En raison de l'absence de M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, et de M. Félix Villeneuve, secrétaire adjoint, excusés, le secrétariat de la séance est assuré par le Président.

Après avoir donné des nouvelles des confrères absents et formé des vœux pour le rétablissement de la santé des

malades, le Président cède la parole à M. l'inspecteur Camille Lignières.

M. Lignières lit une communication intitulée : *Ferdinand Fabre (1827-1898), romancier cévenol méconnu.*

Ferdinand Fabre est un auteur méconnu.

Il appartient à une région des Cévennes que l'Histoire a, semble-t-il, ignorée, au point qu'un certain nombre d'auteurs réduisent les Cévennes à la portion gardoise et protestante sans se soucier autrement des Cévennes héraultaises. Erreur, ou injustice flagrante, qui a contribué à laisser dans l'ombre un écrivain de talent dont les romans, après une période de renom sont à peu près tombés dans l'oubli.

Il s'agit de Ferdinand Fabre, né à Bédarieux en 1827, et dont on peut dire qu'il consacra le meilleur de son œuvre à chanter son pays cévenol dans ce qu'il avait de meilleur à son époque : la vie paysanne et son clergé campagnard.

Ferdinand Fabre, écolier peu travailleur au Collège de Bédarieux, est pris en charge par son oncle l'abbé Fulcrand qui l'élève dans sa paroisse montagnarde et le laisse parcourir avec délices la garrigue, les bois et les monts environnants. Le jeune Ferdinand adore ces courses dans la nature, en pleine liberté. Cet amour du terroir cévenol conditionnera toute sa vie. Sans doute entre-t-il au petit séminaire de Saint-Pons où il satisfait ses maîtres. Mais quand il sera question pour lui de s'engager dans la prêtrise en entrant au grand séminaire de Montpellier, on le sent partagé entre des sentiments contradictoires dont la lutte est très douloureuse pour lui. Et surtout un scrupule de conscience le torture. Certes il se sent bon catholique ; mais c'est tout autre chose que d'être le ministre de Dieu sur terre, honneur et responsabilité dont il se sent indigne. C'est là le drame qui le déchire durant son séjour au grand séminaire. Il balance longuement mais finit par renoncer à une vocation incertaine et il choisit la liberté.

Il vivra quelque temps encore dans son cher pays cévenol, délimité par le quadrilatère qui va de Bédarieux à Saint-Pons, à Saint-Gervais-sur-Mare et à Lodève. C'est dans cette région dominée par l'Espinouse, le Sommail, l'Escandorgue, les monts d'Orb et le Larzac, qu'il situera plus tard l'action de presque tous ses romans.

Car il ne tarde pas à se rendre à Paris pour y conquérir la gloire, comme tant de jeunes le font. Il a des débuts très laborieux, car il écrit avec une certaine difficulté et mettra cinq ans à terminer son premier roman : *Les Courbezou*, dont la publication va le faire connaître dans les milieux littéraires de la capitale. C'est un très consciencieux ouvrier des lettres. Il construira sa tâche sans relâche, avec une persévérance victorieuse. « Il a emporté son pays avec lui, dit-il, à la semelle de ses souliers. » Ses romans s'attacheront à décrire la vie rustique des paysans dans leurs travaux journaliers, ceux des vallées, des monts d'Orb, de l'Espinouse ou du Sommail ou du Larzac, tous ceux qui vivent le plus souvent en autarcie grâce à leurs châtaigniers et à leurs troupeaux. Coutumes et mœurs paysannes, fêtes votives ou religieuses, Ferdinand Fabre excelle à les décrire dans ses romans comme *Le Chevrier*, *Taillevent*, *Mon oncle Célestin* et tant d'autres.

De même il excelle à décrire les mœurs ecclésiastiques qu'il connaît parfaitement. Il insèrera dans son œuvre d'admirables figures de prêtres ; ce seront parfois même des saints. Mais, conformément à la réalité que son amour de la vérité ne lui permet pas de méconnaître, il décrira aussi de mauvais prêtres soumis, comme tous les humains, aux passions de la colère, de l'ambition, de la jalousie et de la haine. Tel est l'abbé Capdepon désigné par Ferdinand Fabre du nom de l'abbé *Tigrane*. Il décrit aussi dans l'abbé Jourfier, affublé du nom peu recommandable de *Lucifer* un laïque égaré dans les rangs de l'Eglise et qui se rebelle contre la tyrannie de Rome, contre sa cour d'intrigants et

d'ambitieux. Le déroulement de cette lutte, l'énumération des critiques portées par Jourfier contre l'Eglise, tout cela semble exprimer quelques-unes des pensées personnelles de Ferdinand Fabre. C'est du moins ce qu'ont pensé certains éléments ecclésiastiques ; et c'est sans doute pourquoi Ferdinand Fabre ne fut pas élu à l'Académie française.

Inspecteur général des Bibliothèques, conservateur de la Bibliothèque Mazarine, écrivain de talent, Ferdinand Fabre aurait bien mérité de siéger sous la Coupole. Il mourut en 1898, sans être académicien.

Il faut souhaiter que ses œuvres les plus marquantes soient rééditées et que nos compatriotes méridionaux connaissent mieux ce chantre inspiré de nos Cévennes héraultaises.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 9 MARS 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le Dr Jean Paradis, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. Henri Chabrol, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidents ; M. Henri Arnaud, correspondant.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Pierre Hugues, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. Félix Villeneuve, M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

En raison de l'absence du Secrétaire perpétuel et du Secrétaire adjoint, le secrétariat de la séance est assuré par le Président.

M. le bâtonnier Edgar Tailhades lit une communication intitulée : *Au cœur du Moyen Age, l'attachante figure de Frotard, abbé de Saint-Pons-de-Thomières.*

M. Edgar Tailhades dans une communication très vivante a évoqué la figure attachante et originale d'un abbé de Saint-Pons-de-Thomières, en Languedoc, qui exerça une activité féconde dans la seconde moitié du XI^e siècle.

Il souligna, d'abord, que le Moyen Age, contrairement à ce que pensent beaucoup, était une époque qui fut loin d'être barbare et primitive et où s'épanouirent le génie et les initiatives clairvoyantes d'hommes de qualité et même d'envergure. Il fit état de cas caractéristiques qui démontrent à la fois l'éclat et l'ampleur d'une civilisation d'où n'étaient point exempts les impératifs d'humanité.

C'est la vie, l'action de l'abbé Frotard, dixième abbé de Saint-Pons, qui constituèrent l'essentiel de la communication de notre confrère. Il le montra gouvernant son monastère avec une intelligence aiguë et bienfaisante, permettant aux populations sur lesquelles il rayonnait de connaître un enviable destin. Il précisa les hautes missions dont les papes Grégoire VII et Urbain II l'avaient chargé, rappela ses luttes ardentes pour la réforme dans une Eglise trop encline à méconnaître son devoir spirituel, les résultats qu'il obtint contre la simonie, malgré les oppositions farouches de puissants prélats comme Guifred, archevêque de Narbonne.

Légit pontifical, l'abbé Frotard fut aussi un incomparable négociateur et réussit à apaiser nombre d'irritants différends qui avaient surgi entre d'opulents seigneurs d'en deçà et d'au-delà des Pyrénées. Notre confrère, à l'occasion de l'entrée à l'abbaye de Saint-Pons, de fils de familles princières de Languedoc ou d'Espagne, nous fit connaître ce qu'étaient les « oblates », enfants que les parents avaient offerts au monastère, et qui, par la volonté de ces derniers, étaient engagés par des vœux éternels. Il nous conta l'histoire d'un de ces « oblates », Ramire, fils du roi Sanche d'Aragon et de Navarre, qui devait à son tour monter sur le trône, après une succession de curieux événements.

A la fin de son exposé, M. Edgar Tailhades fit le récit de la visite que fit à Saint-Pons-de-Thomières, en hommage à l'abbé Frotard, le pape Urbain II, à son retour de Clermont-Ferrand où il avait prêché la Croisade. Récompense suprême pour celui qui par l'ardeur de sa foi, la fermeté de son âme et la hardiesse de ses entreprises, avait été un magnifique conducteur d'hommes et un exemple des plus belles vertus.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 23 MARS 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholi-
lier, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. Henri
Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le colonel
Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy,
M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M.
Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin,
M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fermaud, M. Aimé Vielzeuf,
M. Henri Chabrol, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pier-
re Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M.
Henri Arnaud, M. Bernard Dalle, Mme Martin-Guis, M. Ro-
ger Leenhardt, correspondants ; M. Pierre Hugues, secré-
taire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances du 2 février, du 23 fé-
vrier et du 9 mars sont lus et approuvés.

M. Snoeck, 2, rue Boucarié, Uzès, directeur de la revue
Nimes, Uzès, le Gard a interviewé le Secrétaire perpétuel
sur la vie de l'Académie.

M. Pierre Fleischmann, de l'Instituto Universitaria Eu-
ropea à Florence, recherche des documents inédits sur Er-
nest Denis.

La Compagnie a reçu en hommage :

Marguerite Receveau, *Souvenances*, poésies, Paris, 1978 ;

Maîtres européens de la Gravure, collection de l'Université de Liège, Legs Adrien Wittert, 1978 ;

Robert Sauzet, *La religion populaire et les deux Réformes* (Bibliothèque du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région lyonnaise, n° 3, 1978) ;

Robert Sauzet, *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694 (Etude de Sociologie religieuse)*, tome I, Lille, 1978.

Roger Leenhardt, *Les yeux ouverts*, Paris, 1979.

L'Académie écoute une communication de M. le professeur André Gouron, membre non résidant, intitulée *Les juristes de Nîmes et de Saint-Gilles et la renaissance intellectuelle au Moyen Age* :

La renommée acquise ultérieurement par l'Université de Montpellier ne doit pas faire perdre de vue le rôle joué, dès le XII^e siècle, par quelques pionniers de la science juridique, parmi lesquels ont compté certainement quelques Nîmois ou Saint-gillois.

C'est, en effet, au courant commercial venu d'Italie que l'on doit sans doute les premiers témoignages de la connaissance des sources antiques que les maîtres de Bologne venaient de déchiffrer. Ces témoignages vont, de l'adoption d'un vocabulaire technique précis à l'apparition d'institutions riches d'avenir (notariat, municipalités de type consulaire, etc.).

Allant plus loin, les recherches les plus récentes permettent de supposer qu'un milieu lettré de haut niveau s'est formé au long de la basse vallée du Rhône et dans les villes avoisinantes. Le premier grand commentaire du Code de Justinien écrit sur le territoire français actuel, et écrit en provençal, « lo Codi », a été composé par un ou deux auteurs

inconnus, mais très probablement résidant à Saint-Gilles, au moins quant à l'édition primitive de ce texte, dont les exemples fournissent les indices les plus formels en ce sens.

Quant au droit de l'Eglise, codifié par le moine Gratien en 1140-1144, il a trouvé l'un de ces premiers commentateurs en la personne d'un *Cardinalis* dont les manuscrits ne donnent jamais le nom. Il apparaît à l'auteur que sous ce prédicat, resté mystérieux à la critique moderne, se cache sans doute le juriste nimois Raymond des Arènes, parvenu à la pourpre sous Hadrien IV, mais brouillé avec Alexandre II et retiré à Saint-Gilles où il a poursuivi une activité de consultant et peut-être de professeur.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

Nouvelle série

N° 75

**BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES**

DE

L'ACADEMIE DE NIMES



2^{me} Trimestre 1979



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1978

Abonnement annuel : 25,00 F.

Le N° : 8,00 F.

**BUREAU DE L'ACADEMIE
POUR L'ANNEE 1979**

Président d'honneur : M. Pierre Degrave, Préfet du Gard.

Président : M. Claude Escholier.

Vice-président : M. Félix Villeneuve.

Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.

Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve.

Trésorier : M. André Bernardy.

Trésorier adjoint : M. Lucien Frainaud.

Bibliothécaire : M. l'abbé René André.

Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle.

Archiviste : M. le Dr Edouard Drouot.

Archiviste adjoint : M. André Nadal.

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63
Académie de Nimes
16, rue Dorée - 30000 NIMES.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

Sommaire

FAITS ACADEMIQUES

M. le Dr Jean Lauret au comité Nîmes-Salamanque ...	51
M. Monteils, de Vic-Sainte-Anastasie, est élu correspondant de l'Académie	52
Obsèques de M. le professeur Maurice Auméras, membre résidant	55
Décès de Mme Pierre Hugues ..	59
M. Joachim Durand représentera l'Académie à la distribution des Prix du concours scolaire sur la Résistance	64

COMMUNICATIONS

M. A. Bernardy : <i>Souvenirs d'un collectionneur</i>	52
M. le professeur H. Harant : <i>Histoire d'une vocation : Souvenirs</i>	59
M. A. Brunel : <i>Le petit monde de la Cigale uzégeoise</i> ..	62
M. F. Villeneuve : <i>Biologie, race et racisme</i> ..	65
M. l'abbé R. André : <i>Un Nimois exemplaire au Moyen Age : Pierre Scatisse</i> ..	71
M. le Dr Ed. Drouot : <i>Le château de Saint-Chaptes et son histoire</i> ..	78

HOMMAGES

Maurice Paul Clavel : <i>Parfum de Marie-Thérèse</i> , Nimes 1978	52
Hervé Harant : <i>Passé antérieur, Souvenirs d'un naturaliste médecin</i> , 13 fascicules, Montpellier, 1965-1968 .	62
Paul Blanc : <i>A propos de deux lettres inédites de Baudelaire</i> , Nimes, 1979	62
François Perroux : <i>L'Europe sans rivages</i> , Paris, 1979 .	62
Robert Baudouin : <i>Economie et aménagement de l'espace rural</i> , Paris, 1979	65
Pierre Dupuy, Louis-Gilbert Lacroix, Jean-Louis Lopez, Pierre Mialane : <i>Toreros français d'hier et d'aujourd'hui</i> , Nimes, 1979	71
Michel Courty : <i>Louis Roumieux</i> , in <i>Le Gard à Paris</i> , février-mars 1979, Paris	78
Jacques Loubière : <i>In memoriam Ivan Gaussen</i> , in <i>Lou Viro Soulèu</i> , Paris, 2e trimestre 1979	78

SEANCE DU 6 AVRIL 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernady, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. le professeur Hervé Harant, membre non résidant ; M. Bernard Dalle, Mme Martin-Guis, M. Hubert Noë, M. Armand Brunel, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henry Seston, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Théron, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. le professeur Maurice Auméras, M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La municipalité nimoise a constitué un comité pour le jumelage de la ville de Nîmes avec celle de Salamanque.

M. le Dr Jean Lauret est chargé de représenter l'Académie au sein de ce comité.

M. Monteils, spéléologue à Vic-Sainte-Anastasie, est élu correspondant de l'Académie.

La Compagnie a reçu en hommage :

Maurice-Paul Clavel, *Parfum de Marie-Thérèse*, Nîmes, 1978.

M. André Bernardy lit une communication intitulée : *Souvenirs d'un collectionneur*, dont il nous a donné le résumé que voici :

Les collectionneurs et les « amateurs » sont de tous les temps et de tous les pays : des Grecs, des Romains, des papes, des souverains, des nobles et plus tard des bourgeois éclairés collectionnent à qui mieux mieux et leurs richesses furent, en général, à l'origine de la plupart des musées d'aujourd'hui.

Le fait de collectionner est-il soit une passion, soit un goût excessif ou simplement l'amour du beau ? Un peu de tout cela.

Mais aujourd'hui certaines personnes collectionnent n'importe quoi : des bagues de cigare, des boutons, des étiquettes de vin, des pots de yaourts, des emballages de morceaux de sucre... et j'en passe ; ce qui donne naissance à une série d'appellations bizarres, dont les noms sont difficiles à prononcer.

Voici quelques souvenirs personnels ayant trait à la recherche d'objets de collection et aux anecdotes qui s'y rapportent, avec les joies et les déceptions que cette recherche entraîne. Je dois m'excuser de dire dans la suite « Je » car le « Moi est haïssable », mais comment faire autrement ?

Dès l'entrée au Collège ce sont les timbres et les cartes postales qui sont recherchés en général par les potaches et je n'ai pas manqué à cette règle.

Bien plus tard l'achat d'un tableau dans une vente pu-

blique en plein air, à Villeneuve-lès-Avignon, me permit de connaître Léo Larguier. Ce fut là le début d'une... vocation et d'un amour démesuré pour les gravures, dessins, aquarelles et tableaux limités en général à la période qui va du post impressionnisme jusqu'à la veille de la dernière guerre.

Mon arrivée à Toulouse et le voisinage de collègues qui étaient « peintres du dimanche » m'incite à peindre moi-même. Me voilà donc bientôt, dans cette belle ville, en relations suivies et amicales avec les artistes locaux, les marchands de tableaux et les principaux collectionneurs parmi lesquels je me dois de citer MM. Lacroix, de l'Académie des Jeux floraux, et Guérin, Premier Président de la Cour d'Appel qui attisèrent mon penchant et « m'apprirent à voir ».

Ainsi je pus acquérir chez un antiquaire douteux un dessin de Gauguin qui s'avéra authentique et deux dessins de Lautrec qui me furent vendus par la Galerie Chappe dont les propriétaires avaient assuré le partage entre les héritiers des œuvres du peintre lors de la succession de sa mère.

Avec Monsieur Guérin, mes relations devinrent bientôt très amicales et fréquentes, à tel point que je rendis d'importants services à son épouse après le décès du Premier Président. A mon départ de Toulouse elle m'offrit en reconnaissance toute une série de tableaux de son beau-frère, le peintre Charles Guérin, très connu de son vivant et un peu oublié aujourd'hui ; mais elle ne voulait pas qu'ils tombassent entre des mains inconnus. A ces tableaux elle joignit quelques dessins provenant des amis du peintre, où figurent les noms de Daumier, Laprade et Valloton.

Lors de mes voyages professionnels à Paris et dans la suite lors de divers séjours, étant à la retraite, je fis de nombreuses visites à l'Hôtel Drouot (j'étais d'ailleurs abonné à sa gazette) et chez des marchands, principalement chez ceux de la rue de Seine, où j'achetais des œuvres diverses pour lesquelles j'avais eu « le coup de foudre », évidemment dans la mesure de mes moyens, telle par exemple cette

aquarelle humoristique de Courbet représentant le peintre Léon Germain Pelouze la tête entourée d'une auréole de saint.

Je rendis visite aussi à des peintres connus comme Vertès et Dignimont d'où je rapportais des aquarelles, leurs tableaux étant hors de prix.

L'achat de la médaille d'Uzès que Robert Blanc, notre confrère correspondant, avait fait frapper par la Monnaie, m'incita à visiter le Musée du Quai Conti et me donna l'idée de faire frapper une médaille de l'Académie de Nîmes, inspirée par les anciens jetons, et que beaucoup de nos confrères ont acquise.

Musardant rue de Seine, je découvris un magasin spécialisé dans les cartes anciennes ce qui fut à l'origine d'une importante collection de cartes du Languedoc que je constituais petit à petit et dont je me suis séparé lorsque je n'eus plus l'occasion de faire des séjours à Paris pour l'enrichir.

Les céramiques, les autographes et les objets curieux m'intéressèrent aussi mais d'une façon beaucoup plus sporadiques. Un collectionneur doit, d'abord, savoir modérer ses ambitions et déterminer sa conduite dans une échelle de prix possible, ensuite acquérir exclusivement ce qui lui plaît et enfin se méfier des faux et contrefaçons.

Dans ce trop bref panorama du collectionneur et de sa passion j'ai supprimé les anecdotes curieuses ce qui rend peut-être assez terne cet exposé, mais ne faut-il pas savoir se borner ?

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

OBSEQUES
DE M. LE PROFESSEUR MAURICE AUMERAS

chevalier de la Légion d'honneur,
membre résidant,
ancien vice-président,
17 avril 1979

Les obsèques de M. le professeur Maurice Auméras, chevalier de la Légion d'honneur, membre résidant, ancien vice-président, décédé le 14 avril, dans sa quatre-vingt-quatrième année, ont été célébrées le 17 avril 1979 en l'église Saint-Paul à Nîmes.

A l'issue de la cérémonie à laquelle assistait la plupart des académiciens, M. Claude Escholier, président, a adressé au regretté disparu le dernier adieu de l'Académie.

Il s'est exprimé ainsi :

L'Académie de Nîmes est en deuil : elle vient de perdre en la personne de M. le professeur Maurice Auméras l'un de ses membres les plus estimés et les plus savants.

Il serait bien impossible de retracer en quelques instants et dans le détail la longue et féconde carrière de notre

confrère, mais je me contenterai d'en indiquer brièvement les principales étapes.

M. Maurice Auméras est né à Nîmes le 3 mai 1897. Après avoir accompli brillamment ses humanités, ses études universitaires sont interrompues par la Grande Guerre à laquelle il participe héroïquement, et c'est à son retour, en 1918, qu'il termine à Montpellier ses études supérieures. Il acquiert ainsi successivement les grades de licencié ès-sciences, ingénieur chimiste de l'Université, docteur ès-sciences physiques. Il est alors chargé de cours de chimie-physique et de chimie industrielle à la Faculté des Sciences de Montpellier, où il enseigne jusqu'en 1929.

Sa compétence et sa grande valeur sont alors à ce point reconnues que Victor Grignard, prix Nobel de chimie 1912, réclame sa collaboration pour la poursuite de ses recherches et le fait nommer Maître de Conférence de chimie-physique à la Faculté des Sciences de Lyon.

Tout en poursuivant son enseignement, il devient donc également le collaborateur privilégié du grand Victor Grignard qui fut le dernier Français prix Nobel de chimie ; et, à la mort de ce dernier il était d'usage que M. Auméras fut consulté périodiquement par l'Académie Royale de Suède et admis à émettre un vote, chaque année, pour l'attribution du prix Nobel de chimie.

Le résultat de ses recherches et ses nombreux travaux furent publiés dans les ouvrages spécialisés et l'on ne saurait passer sous silence sa collaboration au grand traité de chimie organique en quatorze volumes de Victor Grignard.

Ancien membre du comité consultatif des Universités et professeur honoraire de la Faculté des Sciences de Lyon, M. Maurice Auméras était titulaire de la croix du combattant, officier des palmes académiques, et il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1962.

Il est évident que ce Nimois de haute culture avait sa place réservée à l'Académie de Nîmes. Habitant alors Lyon

il fut nommé membre non résidant le 12 décembre 1952 et membre résidant le 23 février 1968 lorsque, prenant sa retraite, il rejoignit sa ville natale.

Le 22 mai 1953, M. Auméras fit, devant notre Compagnie, une communication magistrale sur les récentes acquisitions de la physique atomique au cours de laquelle il s'attacha à définir la position de l'homme de science devant les découvertes scientifiques.

M. Maurice Auméras n'était pas seulement — si j'ose me permettre ce *seulement* — un homme de science, il était aussi un homme de foi et un grand chrétien et il disait lui-même avoir adopté cette pensée de Pascal d'après laquelle « au-dessus de la matière il y a l'ordre de l'esprit et, infiniment au-dessus de l'ordre de l'esprit, il y a l'ordre de la charité ».

L'Académie de Nîmes n'est pas uniquement une assemblée destinée à des échanges culturels, elle est aussi un groupe d'amis qui malgré — ou à cause — de leur diversité d'esprit s'estiment mutuellement et pratiquent une confraternité cordiale. Ce sont ces amis qui s'inclinent aujourd'hui avec émotion devant le cercueil de leur confrère et qui prient la famille et les proches de M. Maurice Auméras d'accepter leurs sincères condoléances.

SEANCE DU 20 AVRIL 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. Jean Thérond, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. le professeur Hervé Harant, M. le professeur Constantin Vago, de l'Institut, membres non résidants ; Mme Martin-Guis, correspondant.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henry Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le Dr Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Pierre Hugues, M. André Nadal, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

En l'absence de M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, le secrétariat de la séance est assuré par M. Félix Villeneuve, secrétaire adjoint.

Le Président fait part à l'Académie du décès de M. le professeur Maurice Auméras, ancien vice-président, et associe la Compagnie au deuil de son Secrétaire perpétuel qui vient de perdre son épouse, Madame Pierre Hugues, née Marguerite Tallez.

L'Assemblée observe une minute de silence en hommage aux deux disparus.

L'Académie écoute une communication de M. le professeur Hervé Harant intitulée : *Histoire d'une vocation : souvenirs.*

L'auteur a publié treize plaquettes consacrées à son adolescence biterroise et à sa vie estudiantine jusqu'à sa consécration universitaire. Les tirages à part de ces publications sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Mais l'auteur se propose de résumer ces souvenirs devant ses confrères.

Une vocation de naturaliste est confortée par la rencontre de Charles Gérard, garde général des Eaux et Forêts, convalescent d'une grande blessure de guerre à Béziers en 1915. Il se recommande aussi de deux naturalistes amateurs, Albaille et Renaud, érudits polyvalents. Cependant, après une classe de mathématiques spéciales à Paris en 1917-18, M. Hervé Harant fréquente la Faculté des Sciences de Montpellier, puis celle de Paris et de Strasbourg, avant de répondre à la conscription à Saint-Maixent et à Paris et enfin de revenir à Montpellier pour y acquérir les diplômes de médecin, de pharmacien et enfin l'agrégation des Facultés de Médecine. Vingt ans de nymphose où sont évoqués des maîtres éminents : les botanistes Gaston Bonnier, Juillet, Flahault, Kühnoltz-Lordat, les zoologistes Duboscq, Chatton, Bataillon, le géographe Paul Marres.

Ailleurs, quelques anecdotes vécues nous font connaître des contemporains des années universitaires aujourd'hui savants universellement estimés : André Lwoff, P. Teilhard de

Chardin, Pierre Grassé, Jean Turchini, Th. Monod.

Enfin, de ci de là, on prend contact avec les recherches variées de l'auteur : océanographie dans les laboratoires de Banyuls, Roscoff, Villefranche-sur-Mer, Monaco ; embryologie expérimentale, histologie et anatomie pathologique, parasitologie humaine et comparée, pharmacologie et matière médicale.

Un pieux hommage est rendu aux maîtres de la Faculté de Médecine : Louis Vialleton, Emmanuel Hédon, Edouard Grynfelh...

Cet exposé est l'occasion de récits, qui laissent percevoir, au fil des jours, un enchaînement logique d'études persévérantes, mais aussi l'émotion d'un affectif souvent prisonnier de l'angoisse dans la bataille quotidienne.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU 4 MAI 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Bernardy, M. Joachim Durand, M. le président René Panet, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; Mme Carmen Déchery, M. Henri Arnaud, M. Paul Blanc, M. Bernard Dalle, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignièrès, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. le docteur Edouard Drouot, Maître Léon Fosse, M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

Le Secrétaire perpétuel remercie l'Académie de la sympathie qu'elle lui a témoigné lors du décès de son épouse.

Les procès-verbaux des séances du 6 avril et du 20 avril sont lus et adoptés.

L'Académie a reçu en hommage :

Hervé Harant, *Passé antérieur, Souvenirs d'un naturaliste médecin*. Extrait des Annales de la Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault, 13 fascicules, Montpellier 1965-1968 ;

Paul Blanc, *A propos de deux lettres inédites de Baudelaire*, Nîmes, 1979 ;

François Perroux, *L'Europe sans rivages*, Paris, S.E.-D.E.I.S., 1er février 1979.

La Compagnie écoute une communication de M. Armand Brunel, correspondant, intitulée : *Le petit monde de la Cigale uzégeoise*.

« *La Cigale Uzégeoise* » est une revue scientifique et littéraire qui parut tous les deux mois de janvier 1926 à novembre 1934.

Elle fut animée par le docteur Jean Blanchard pour la partie scientifique et par Georges Gourbeyre pour la partie littéraire jusqu'à fin 1931, puis par Madame Maurice Vincent qui lui succéda à compter du 1er janvier 1932.

Elle fut imprimée au 10 de la rue Boucairie à Uzès par Charles Malige, imprimeur, puis par Peladan et Cellier, successeurs.

Avec cette revue, Georges Gourbeyre « sut donner une âme à Uzès » comme l'écrivit Charles Gide.

Georges Gourbeyre ignorait Uzès. Né à Montluçon, il épousa une Uzétienne, Mlle Pascale (dont le père fut maire d'Uzès en 1900), à Paris où il achevait ses études, et ne devient Uzétien qu'à l'âge de 33 ans.

Dès son arrivée à Uzès, il fut séduit par le charme de la campagne uzégeoise.

Irrésistiblement attiré vers un passé dont il devinait les splendeurs, il voulut en connaître tous les secrets et il étudia avec passion l'histoire locale. Il fut enthousiasmé.

Afin d'inculquer aux Uzétiens l'orgueil de leur cité et de

réhabiliter Uzès trop longtemps méconnue, Georges Gourbeyre, encouragé par Jean-Jacques Brousseau, ancien secrétaire d'Anatole France et qui habitait à Uzès l'hôtel d'Amoureux, créa « *la Cigale Uzégeoise* ».

Les sympathies que l'affabilité de son caractère lui valait dans tous les milieux, lui permirent de grouper rapidement autour de lui toute une pléiade de collaborateurs : poètes, lettrés, artistes, érudits, savants : F. Ardant, E. Augier, G. Bailly Rollet, baronne de Charnisay, M. Coulon, M. Fabre, I. et J. Gausson, d'Hercey, Dr Jos-Jullien, G. Louis R. Mauduit, L. Oberly, R. Stéphan, Ph. Téraube, auxquels, tout en étant lui-même un des collaborateurs les plus distingués, il sut donner élan et mesure.

Volant par-dessus les barrières des confessions religieuses et des partis politiques, elle apporta aux amis d'Uzès un message d'une haute tenue littéraire et d'une valeur artistique certaine, sans continuité ou renouvellement, hélas, depuis.

Cette petite revue, toute modeste à ses débuts, sut s'imposer dans le temps, et devenir remarquable par la façon séduisante, artistique, dont elle se présentait.

Cinquante-trois ans après sa naissance, elle nous apparaît sous un aspect de couleur gaie, joliment imprimée, agréable à voir, bien composée, ornée de gravures intéressantes, plaisantes, illustrant des articles pleins d'intérêt et de talent.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 18 MAI 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Henri Chabrol, membres résidants ; M. Bernard Dalle, M. Henri Arnaud, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. Jules Davé, M. Jean Théron, M. André Bernardy, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. Georges Martin, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. l'abbé René André, M. le Dr Jean Lauret.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Joachim Durand est chargé de représenter la Compagnie à la distribution des Prix du Concours scolaire sur la Résistance.

L'Académie a reçu en hommage :

Robert Badouin, *Economie et aménagement de l'espace rural*, Paris, PUF, 1979.

M. Félix Villeneuve lit une communication intitulée : *Biologie, race et racisme*.

Il est un fait d'observation courante les Hommes ne sont pas semblables entre eux et ils présentent dans leur apparence physique des différences qui se transmettent de parents à enfants.

Ils forment ainsi des groupes présentant une homogénéité relative constituant ce qu'on appelle communément des races.

Ces races non seulement diffèrent entre elles mais les unes présentent une civilisation avancée alors que d'autres restent plus ou moins arriérées.

Dès 1865, Mendel, le fondateur de la génétique, montra que l'hérédité consiste en la transmission de parents à enfants de particules minuscules : les gènes. Ce sont de véritables unités vivantes, peut-être les plus petits éléments dans lesquels la vie puisse se perpétuer. Leur particularité est justement qu'ils ne se mélangent pas et qu'ils ne perdent jamais leur individualité. Cette théorie fut étendue à tous les êtres vivants depuis le début de notre siècle. Dans ces conditions toute parenté, toute race, doit être au point de vue biologique considérée comme une communauté de gènes. Capables de se reproduire identiques à eux-mêmes ces gènes conditionnent le devenir du groupe ; l'histoire de leur renouvellement, la disparition de certains d'entre eux, l'introduction d'autres par des immigrants, constituent l'histoire même de la race plus chargée de sens, plus déterminante pour l'avenir que celle des guerres ou des cultures.

Il est moins important pour un groupe humain de doubler ou de multiplier son effectif que de perdre un gène car cette perte est irrémédiable ; moins important de vaincre

ou de soumettre un peuple que d'épouser les femmes des vaincus car le sort des armes est provisoire mais le mélange des gènes est définitif.

Mais si ces gènes ne sauraient subir aucun mélange, aucune contagion, par contre ils se modifient quelquefois par un processus connu sous le nom de mutation. Par exemple un gène ancien qui donnait à la peau une couleur foncée peut donner naissance par mutation à un gène nouveau incapable de produire cette couleur et il en résulte une peau incolore, celle des individus appelés albinos.

L'apparition de ces nouveaux gènes par mutation est la cause de la variabilité créant des distinctions entre les individus et entre les races.

Quant au racisme c'est une prise de position qui affirme la supériorité de sa propre race sur une autre ; il préconise en particulier la ségrégation raciale ou séparation des races à l'intérieur d'un même pays et dans le cas extrême cette position peut aller jusqu'à l'extermination même d'une minorité raciale.

Dans bien des parties du Monde des différences raciales servent encore de base à une législation et à des pratiques sociales discriminatoires. Les idées racistes sont toujours répandues dans de nombreux pays et aujourd'hui encore l'Homme de race blanche et de culture occidentale tient le haut du pavé quelles que soient les menaces de bouleversement qu'il sent monter du dehors ou du dedans contre une civilisation qu'il regarde encore comme la seule digne de ce nom.

La plupart des religions universelles écartent les différences physiques raciales et considèrent tous les Hommes comme frères et égaux devant Dieu. Selon saint Paul :

« Il n'y a plus de juifs ni de grecs, il n'y a plus d'esclaves ni de libres, il n'y a plus d'hommes ni de femmes car vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ. »

Le pape Pie XI a condamné le racisme et en 1938 le Va-

tican considérait les mouvements de ce genre comme :
« *Apostasie contraire dans son esprit et à sa doctrine à la foi chrétienne.* »

D'autre part l'Eglise a béatifié et sanctifié des Blancs, des Jaunes et des Noirs et les douze apôtres étaient des Sémites comme Jésus-Christ en tant que fils de Marie et descendant de David.

La déclaration universelle des Droits de l'Homme énonce que :

« *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration sans distinction aucune notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, ou de toute autre situation.* »

Le métissage chez l'Homme a fait et fait encore l'objet de multiples controverses selon l'opinion que l'on se fait des races et de leurs différences. Les adversaires de l'hybridation humaine partent du principe de l'inégalité des races ; selon ses défenseurs au contraire les différences que présentent les divers groupes humains ne portent aucun préjudice au mélange.

Cependant le métissage a existé depuis l'aube de l'Humanité ; il a favorisé les variations physiques et permis de nombreuses combinaisons nouvelles des facteurs génétiques. Il a surtout été fréquent entre des individus appartenant à des couches sociales inférieures et dont la situation économique était défavorable ; c'est à cette contingence et non au métissage proprement dit que sont attribuées les anomalies relevées.

C'est exceptionnellement que des « races pures » donc des êtres humains isolés ont développé une haute culture ; il semble au contraire que la plupart des régions de haute civilisation soient peuplées de groupes humains nettement métissés.

De plus le métissage a pour effet immédiat de prévenir la manifestation extérieure des tares de caractère récessif particulières à l'une ou à l'autre des deux races. En d'autres termes en l'absence de sélection naturelle l'endogamie, c'est-à-dire les unions dans des cercles de mariage étroits, rend visible et tangible les anomalies et les défauts génétiques récessifs que l'exogamie ou union dans des cercles de mariage large tend au contraire à annuler ou tout au moins à combattre.

Cependant l'évolution humaine comme celle des animaux et des plantes a toujours été déterminée par trois facteurs essentiels : l'isolement géographique, la mutation et la sélection naturelle, facteurs favorisés par l'endogamie dans des populations isolées. Or la vie moderne, les transferts de population, les moyens de transport faciles, l'amélioration des conditions de vie, les progrès de la médecine et le métissage ont pour effet de faire disparaître l'endogamie et la sélection naturelle.

Peut-être peut-on penser que le mécanisme de l'évolution humaine en soit perturbé, arrêté même, et que finalement la population humaine n'aboutisse qu'à un morne résultat, l'uniformité généralisée.

Les doctrines de la supériorité raciale ont joué un rôle exceptionnel dans la politique des Etats qui ont dans le passé tenté de justifier leur défaut d'humanité ; elles ont attisé les haines de race pour multiplier les guerres.

Il est hors de doute qu'en essayant d'éliminer les préjugés raciaux par la persuasion individuelle et collective on aura grandement contribué à améliorer les relations humaines.

Cependant tout se passe parfois comme si la conscience de la race qui restée à l'état latent tant que le groupe humain était isolé, reprenait ses droits au contact de races différentes. D'après l'école de Lorenz le racisme qui suppose le refus de l'étranger s'accompagne d'agressivité visant à

l'élimination de l'autre perçu comme trop menaçant ; cette réaction serait peut-être innée ; elle serait donc une composante de la nature humaine inscrite dans nos gènes, ce serait en fait une espèce de fatalité que la culture et l'intelligence raisonnée en dépit de leurs efforts ne pourraient arriver à détruire.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 1^{er} JUIN 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. Henri Seston, M. le Dr Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, membres résidents ; M. le professeur Hervé Harant, membre non résident ; Mme Carmen Déchery, M. Henri Arnaud, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. Jules Davé, M. Jean Théron, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, Maître Léon Fosse, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage :

Pierre Dupuy, Louis-Gilbert Lacroix, Jean-Louis Lopez, Pierre Miolane, *Toreros français d'hier et d'aujourd'hui*, Nîmes, 1979.

M. l'abbé René André lit une communication intitulée : *Un Nimois exemplaire au Moyen Age : Pierre Scatisse*.

Cet homme, « l'un des plus remarquables qu'ait produit notre pays », comme le dit Michel Nicolas dans *l'Histoire littéraire de Nîmes*, joua un rôle très important dans l'administration des finances de son temps.

Descendant d'une famille de Lucques (ville de Toscane), Pierre Scatisse naquit à Nîmes (?) vers le commencement du XIV^e siècle. Nous ne savons rien de son enfance, mais, dit Ménard, dans son *Histoire de la ville de Nîmes*, « on peut croire qu'il fut élevé et instruit avec soin. La figure honorable qu'il fit dans le monde, son habileté dans les affaires, marquent assurément une éducation distinguée ».

Ménard nous présente ensuite Pierre Scatisse, trésorier de France, reçu solennellement par les consuls de Nîmes, le 30 juin 1356, « à l'occasion de son retour d'un voyage qu'il avait fait à la cour de France », parce qu'il « faisait un honneur infini à cette ville » tant il était homme aussi sage et habile que vertueux (*vir prudens*, écrit de son côté le clavaire de la ville).

Mais l'historien de Nîmes ne nous dit rien des activités antérieures de Scatisse. Ce sont les *Archives de la ville de Montpellier*, ignorées de Ménard, qui, à partir de 1346 (donc dix ans plus tôt), nous fournissent divers renseignements sur Scatisse en ce qui concerne ses fonctions de trésorier du roi à Nîmes et dans la sénéchaussée de Beaucaire. Tantôt on le voit signer un reçu de 2.000 livres tournois, montant d'une partie de l'impôt du fouage dû par les consuls et les habitants de Montpellier pour la guerre de Gascogne contre les Anglais (28 avril 1346) ; se trouver présent lors des actes

de la vente de Montpellier faite au roi de France par le roi de Majorque (19 avril 1349) ; donner audience à deux consuls de Montpellier pour le versement du « subside de la guerre » imposé par Jean le Bon (20 avril 1351).

Cet impôt du fouage perçu par Pierre Scatisse et dont il vient d'être question quelques lignes plus haut, nous situe bien dans les problèmes financiers de l'époque où il vivait. Jusqu'à la guerre de Flandre et à celle de Cent ans, le roi de France « vivait du sien », c'est-à-dire des revenus de son domaine. Mais, dès 1341, à cause de ces guerres, la fiscalité devint la grande affaire de l'Etat affamé. Les impôts accablèrent le peuple : fouage de 20 sous par feu (foyer) en 1342, maltôte (impôt extraordinaire) de 4 deniers par livre en 1343, gabelle sur le sel appliquée par ordonnance de 1341 dans toute la France. A partir de 1355, on assiste à l'institution d'impôts permanents, dont le temps de pointe se situe entre 1355 et 1370.

La carrière de Scatisse se situe précisément en ces années de pression fiscale, durant lesquelles furent créés des organismes de contrôle des impôts de plus en plus rigoureux, et nous constaterons que les promotions successives de notre Nimois dans l'administration des finances paraissent suivre cette progression et cette mise en ordre, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de remplir d'autres tâches, comme on va le voir.

Ainsi doit-il se rendre, en 1358, dans les bailliages de Mâcon et d'Auvergne pour procéder à la réformation du pays, prendre toutes les mesures pour sa défense, lever le subside nécessaire à la rançon du roi (prisonnier à Londres), etc. Il ne manque pas pour autant de prendre une part active à l'administration de la province de Languedoc. C'est à lui, par exemple, que s'adressent les habitants de Nîmes, en octobre 1358, pour remédier à un très sérieux danger qui menaçait cette ville : un grand nombre de *brigands* la mettaient en péril, brigands dépendant de ces grandes compa-

gnies qui ravageaient alors notre province.

Ce n'est pas seulement la cour de France et la ville de Nîmes, c'est aussi le pape Innocent III qui appréciait le mérite de Scatisse. Le pontife, « ayant permis en 1360 la levée d'un décime en France pendant deux ans, pour aider à payer la rançon du roi Jean, commit le trésorier Scatisse pour recevoir les deniers qui devaient en provenir » (Ménard).

En 1361, Scatisse fut l'un des plénipotentiaires chargés par le Roi de France de négocier et de conclure une alliance avec le Roi d'Aragon. Il semble que, pour une bonne part, c'est grâce à l'habileté de notre Nimois que les négociations avec le roi Pierre III eurent une issue heureuse.

En 1368, Scatisse est l'objet d'une nouvelle promotion : le 9 août de cette année-là, le roi Charles V ajoute à ses pouvoirs celui de général des aides en Languedoc. C'est là l'origine de la cour des aides de la province. Ainsi Scatisse est-il chargé à la fois de l'administration et du contentieux des impôts pour tout le Languedoc.

A toutes ces charges, déjà lourdes, il va devoir ajouter une autre activité, non moins contraignante : celle d'accompagner partout le duc Louis d'Anjou, gouverneur du Languedoc. C'est par le *Journal* tenu par notre Nimois (du 14 avril 1369 au 3 décembre 1374) que nous apprenons la chose. Ce *Journal*, auquel se sont intéressés, non seulement les historiens de notre province, mais aussi l'érudit autrichien Henri Denifle et l'historien anglais Peter S. Lewis, nous entretient des affaires (« besoignes ») dont doit s'occuper Scatisse : paiement des aides et souci de réunir les communes pour les octroyer, mesures à prendre pour le gouvernement de la province, moyens à employer pour chasser les grandes compagnies du pays, négociations pour recouvrer le château de Tarascon dont les Provençaux s'étaient emparés, etc. En lisant ce *Journal*, on y voit Scatisse soucieux de célébrer les grandes fêtes religieuses, et cela, autant qu'il se peut, à Nîmes même. On le voit aussi sans cesse en voyage.

Durant ces cinq années, il s'est rendu seize fois à Toulouse, centre administratif et judiciaire de la province de Languedoc. Avignon, Roquemaure, Montpellier, Carcassonne, Montauban, Lavaur, Albi, Castres, etc., furent aussi, à plusieurs reprises, des villes où il dut se transporter.

L'année 1370 est marquée pour Scatisse par un bienfait du roi Charles V à son égard. Le 20 mai, des lettres patentes du monarque viennent ajouter d'autres droits et possessions à celles que notre Nimois possédait déjà à Villevieille, en soulignant les « agréables, louables et signalés services » rendus par « notre bien aimé et fidèle trésorier et conseiller Pierre Scatisse ».

Propriétaire à Marsillargues et à Cournonterral, seigneur de Villevieille où il jouit du château, du four et d'autres biens, Scatisse a d'autres possessions à Cassagnoles, Ribauts et Vermeils.

En janvier 1374, nous retrouvons Scatisse dans sa maison de Nîmes, en train de régler par acte notarié la question des dommages subis par les tenanciers des terres et des maisons qu'il possédait à Marsillargues du fait de la construction des fortifications. Et cette scène est tout à l'honneur de Scatisse. Il se montre généreux : il fait remise à ses tenanciers des cens en argent ou en nature qu'ils lui devaient pour ces jardins, ces vignes, ces champs et ces maisons maintenant détruits.

En cette même année 1374, un nouveau titre est donné à Scatisse par le roi Charles V : « maître de la chambre des comptes de Paris », et, en 1376, le duc d'Anjou qualifie Scatisse de « conseiller du roi et notre conseiller et maître de la chambre des comptes de Paris ».

Après 1374, les documents concernant Scatisse deviennent extrêmement rares. Il n'a pas cessé toute activité, mais nous n'avons sur lui que des témoignages sporadiques.

En 1377, il est question de lui dans une affaire de réclamation contre des impôts jugés excessifs. Le duc d'Anjou in-

tervient, pour que la levée d'impôts soit ramenée au taux antérieur, condamnant ainsi le zèle trop grand de notre Nimois dans la perception des taxes.

Nous arrivons à l'année 1378, qui nous fournit les derniers documents connus sur la vie de Scatisse.

Seigneur de Villevieille, il était aussi coseigneur de Bernis, Uchaud et Aubord. Le 30 février 1378, c'est « pour Pierre Scatisse », ainsi que le porte le document, à la requête des syndics et des bayles qui président, qu'a lieu l'assemblée générale des habitants de Bernis et d'Aubord, à l'effet d'élire de nouveaux syndics. Cette élection offre cette curieuse particularité, qui est bien de l'époque, et qui se retrouve d'ailleurs en d'autres lieux, par exemple à Bellegarde : les nobles nomment leurs propres syndics, et de leur côté les non nobles font de même.

C'est du mois de juin de cette année-là que Ménard situe la mort de Pierre Scatisse, après avoir fait mention d'une lettre du duc d'Anjou le concernant datée du même mois. Mais l'historien de Nîmes ignorait l'existence de plusieurs documents où l'on voit agir Scatisse jusque vers la fin de cette année 1378.

Signalons simplement le dernier de ces documents, daté du 20 décembre 1378. Pierre Scatisse fait hommage au roi de ce qui lui a été vendu à Bernis et à Uchaud par Marie de Montclar, et prête serment devant Jacques de Cabanes, juge de la cour du sénéchal de Beaucaire, Henri du Cros, notaire, et trois autres témoins (Archives du Gard, E 408, Seigneurie de Bernis). Tel est le dernier acte — solennel — de la vie de Scatisse qui soit en notre connaissance.

Et sa mort ? Est-il possible d'en fixer l'époque ? L'événement suivant peut nous éclairer. Le 5 mars 1379, a lieu l'assemblée générale des habitants de Bernis et d'Aubord, et elle est faite « pour Antoine Scatisse », coseigneur des dits lieux. Or, Antoine Scatisse n'est autre que le fils de Pierre Scatisse, selon un document de la seigneurie de Bernis du 4

octobre 1392, dans lequel il est dit : « Antoine Scatisse, damoiseau de Nimes, fils et héritier de Pierre Scatisse ». Celui-ci serait donc mort entre le 20 décembre 1378, où nous l'avons vu faire hommage au roi pour ses possessions et prêter serment, et le 5 mars 1379, date de l'assemblée générale des habitants de Bernis et d'Aubord, tenue pour son fils Antoine, devenu coseigneur de ces lieux.

Quel portrait de Pierre Scatisse peut-on tracer pour conclure ? Homme sage (*vir prudens*), fonctionnaire aussi plein d'ardeur à remplir ses hautes et lourdes charges que rigoureux — parfois à l'excès — dans la perception des impôts, réformateur énergique des abus, négociateur plein d'habileté, conseiller « aimé et féal » du roi et du duc d'Anjou, personnage de mérite aussi estimé des papes que des rois, généreux pour ses tenanciers de Marsillargues en difficulté, possesseur d'une belle fortune, seigneur opulent de plusieurs châteaux et villages, telle est l'admirable image — dans laquelle seuls des moralistes vétilleux pourraient déceler quelques ombres — de ce « citoyen de Nimes » que l'on peut bien qualifier de Nimois exemplaire.

Après le débat habituel, la séance est levée à 19 heures.

SEANCE DU 15 JUIN 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. le Dr Edouard Drouot, M. Joachim Durand, Mlle Alice Fermaud, M. Pierre Abauzit, membres résidants ; M. Henri Arnaud, Mme Christiane Lassalle, Mme Maguelone, Mme Martin-Guis, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Camille Lignières, M. Jules Davé, M. Jean Théron, M. André Bernardy, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. Félix Villeneuve, M. le président René Panet, M. Lucien Frainaud, M. Aimé Vielzeuf, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage :

Michel Courty, *Louis Roumieux* (in *Le Gard à Paris*, février-mars 1979, Paris) ;

Jacques Loubière, *In memoriam Ivan Gaussen* (in *Lou Viro-Soulèu*, Paris, 2e trimestre 1979).

La Compagnie écoute une communication de M. le docteur Edouard Drouot intitulée : *Le château de Saint-Chaptes et son histoire*.

Ce petit château va faire l'objet d'une monographie plus complète, préfacée par le duc de Castries, de l'Académie française et membre non résidant de notre Compagnie. L'auteur en a tiré une communication pour évoquer les épisodes les plus marquants de son histoire, depuis le pillage, en 1217, du « *castrum sanctae Agathae* », par les bourgeois et chevaliers des Arènes de Nîmes, alors alliés à Simon de Montfort.

Les premiers seigneurs connus, du XIII^e au XV^e siècle, appartenaient à la famille du Caylar, apparentée à la première Maison d'Uzès. La rente consentie en 1306 par Philippe-le-Bel à Guillaume de Nogaret, pour atteindre le chiffre de 800 livres annuelles dut être secondairement complétée par la donation d'une partie au moins de la terre et seigneurie de Saint-Chaptes. Cette largesse royale ne put se réaliser qu'en révoquant une partie au moins des attributions de fiefs jusque-là consentis à Guillaume du Caylar.

Ce changement dans les bénéficiaires des possessions royales situées sur le terroir de Saint-Chaptes devait être finalement la cause, aux XVII^e et XVIII^e siècles de la ruine de la famille de Brueys qui avait succédé par mariage aux du Caylar, vers la fin du XV^e siècle. Il fut aussi la source d'un long procès pour les créanciers et successeurs des de Brueys, les Baguet.

Grâce aux Mémoires du maréchal de Bassompierre et à certains passages de Ménard, l'auteur a pu reconstituer

les faits importants du séjour au château de Saint-Chaptes, du 29 juin au 2 juillet 1629, du roi Louis XIII et du cardinal de Richelieu, au moment de la paix d'Alais. Il y reproduit une ordonnance royale, datée, du 30 juin, du camp de Saint-Chaptes et destinée aux habitants de Nîmes.

Certains documents intéressants et inédits, encore déposés à la mairie de Saint-Chaptes, notamment des registres paroissiaux depuis 1658 et les pièces qui y sont annexées, fournissent de nombreux renseignements sur la famille de Brueys et sur la vie du village de Saint-Chaptes pendant la période troublée qui succéda à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. On y trouve notamment un procès-verbal de la visite effectuée par Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, à l'église de Saint-Chaptes, partiellement incendiée en 1703. On peut y lire également la supplique adressée à cette occasion par les habitants catholiques de Saint-Chaptes, fortement minoritaires en nombre, à l'intendant de Lamoignon de Basville. Un autre épisode assez plaisant et digne des *Plaideurs*, se situe en 1711. Le seigneur et baron de Saint-Chaptes, Henri de Brueys, devait des sommes sans doute importantes à deux de ses frères cadets, dont l'un était prieur de Saint-Chaptes. Ceux-ci formèrent, la veille de son mariage, une opposition devant le curé, alors que les derniers bans avaient été publiés. Le curé, fort embarrassé, s'était esquivé vers Uzès, mais l'exploit d'huissier l'y atteignit pour le mettre en demeure de célébrer sans délai ce mariage, ou de se faire remplacer, sous peine d'être rendu responsable « des dommages et dépens qui pourraient s'en ensuivre ».

Les embarras financiers d'Henri de Brueys, suite lointaine, sous Louis XIV, de la donation royale de 1306, firent tomber, en 1727, aux mains de la famille Baguet, de Nîmes, la terre et seigneurie de Saint-Chaptes. Par une voie plus indirecte, mais ayant toujours la même origine, les Baguet subirent aussi un long procès.

Après la Révolution, le 20 pluviôse de l'an XI (février 1803), le château et la propriété furent vendus par Antoine Baguet à la comtesse de Brueys, veuve de l'amiral tué à Aboukir en 1798. Celle-ci, après son veuvage, avait décidé de vivre sur cette terre d'Uzège, berceau de la famille de son mari. Elle apporta quelques modifications, dans le style Empire, aux pièces qu'elle habita. Il reste, à Saint-Chaptes, un dossier de correspondance de Madame de Brueys avec son frère, M. Aubin de Bellevue, qui dirigeait les plantations et la sucrerie de leur famille à Saint-Pierre de Martinique. L'amirale de Brueys mourut à Saint-Chaptes en 1859, à l'âge de 95 ans, après avoir perdu ses trois enfants. Son légataire universel fut un arrière-petit-neveu de son mari, M. Rodolphe Ernest de Rossel, baron de Fontarèches, qui légua le château, à sa mort en 1886, à son neveu, le marquis Odde de la Tour du Villard, dont le fils le vendit à son tour, en 1895, à M. Henri Martin, grand-père de Madame Edouard Drouot.

Cet exposé est illustré par la projection d'une importante série de diapositives.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

Nouvelle série

N° 76

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES

DE

L'ACADEMIE DE NIMES



3^{me} et 4^{me} Trimestres 1979



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1980

Abonnement annuel : 25,00 F.

Le N° : 8,00 F.

**BUREAU DE L'ACADEMIE
POUR L'ANNEE 1979**

Président d'honneur : M. Pierre Degrave, Préfet du Gard.

Président : M. Claude Escholier.

Vice-président : M. Félix Villeneuve.

Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.

Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve.

Trésorier : M. André Bernardy.

Trésorier adjoint : M. Lucien Frainaud.

Bibliothécaire : M. l'abbé René André.

Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle.

Archiviste : M. le Dr Edouard Drouot.

Archiviste adjoint : M. André Nadal.

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63
Académie de Nimes
16, rue Dorée - 30000 NIMES.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

Sommaire

FAITS ACADEMIQUES

Apposition d'une plaque sur la maison natale d'Ivan Gausсен à Sommières	92
Le fauteuil du professeur Maurice Auméras, décédé, est déclaré vacant	100
M. René Jouveau, capoulié du Félibrige, membre hono- raire, prend séance	103
La séance publique annuelle aura lieu le 27 janvier 1980.	107
Le cent cinquantième de la naissance de Frédéric Mistral	107
La bibliothèque et les dossiers de documentation d'Ivan Gausсен ont été déposés aux Archives départemen- tales du Gard	110

COMMUNICATIONS

M. le duc de Castries : <i>Le maréchal de Castries</i>	92
M. le chanoine Raymond Marchand : <i>Le livre-journal d'un paysan d'Aujac de 1773 à 1820</i>	96
Mlle Alice Fermaud : <i>Léonard de Vinci (1459-1519). Pre- mière partie : la jeunesse, la période florentine</i>	101
M. René Jouveau : <i>Mistral et Barrès</i>	104
M. André Nadal : <i>La fable « La Cigale et la Fourmi » et l'entomologiste Fabre</i>	107
Général Pierre-Henri Cothias : <i>Raymond Duval, enfant d'Aigues-Mortes</i>	111

HOMMAGES

Jacques Vier : <i>Littérature à l'emporte-pièce</i> , 9 ^e série, Paris, 1918	107
Duc de Castries : <i>Le maréchal de Castries</i> , Paris, 1979 .	107
Duc de Castries : <i>Rois et reines de France</i> , Paris, 1979 .	107
Lina Malbos : <i>Etude sur la famille féodale d'Anduze et de Sauve du milieu du X^e siècle au milieu du XII^e siè- cle</i> , Anduze, 1977 ..	107
Cour d'Appel de Nimes : <i>Audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1979</i> , Nimes, 1979	107
René Cambedouzou : <i>A Nimes sur les pas de George Sand</i> , Nimes, 1979	111
André Nadal : <i>Nimes et l'Astronomie ; un astronome ni- mois au XIII^e siècle : Bernard de La Treille</i> , Nimes, 1979	111

COMPLÉMENTS

M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107
M. de la Cour : Le maréchal de Castries	107

SEANCE DU 12 OCTOBRE 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, sénateur du Gard, président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, Me Léon Fosse, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. Henri Arnaud, M. Guy Dupré, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le Dr Jean Paradis, M. Jules Davé, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. André Modeste.

M. Escholier salue M. le duc de Castries, de l'Académie française, membre non résidant, qui honore l'Académie de sa présence, excuse M. Pierre Degrave, président d'honneur de la Compagnie, retenu par des engagements antérieurs,

et fait observer une minute de recueillement en souvenir de Mlle Line Malbos, correspondante de l'Académie, récemment décédée à Anduze. Médiéviste, Mlle Malbos avait fait récemment à l'Académie un intéressant exposé sur les Bermond de Sauve et d'Anduze.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En août, une plaque commémorative a été apposée sur la maison natale de notre regretté confrère Ivan Gausson. Au cours de la cérémonie trois membres de notre Compagnie ont pris la parole pour louer les mérites du défunt : M. André Chamson, de l'Académie française, membre non résidant, au nom des amis parisiens d'Ivan Gausson, M. Georges Martin, membre résidant, au nom du Félibrige, et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie de Nîmes.

Les membres de l'Académie et leurs nombreux invités écoutent un exposé de M. le duc de Castries, de l'Académie française, membre non résidant, sur *le maréchal de Castries*.

Le journal *Midi-Libre* a donné de cette communication le compte rendu suivant :

C'est un fort agréable privilège qu'ont savouré vendredi soir les Académiciens nimois, réunis à l'occasion d'une de leurs séances hebdomadaires en leur hôtel de la rue Dorée, celui d'entendre le duc de Castries, académicien français, évoquer la mémoire d'un de ses illustres ancêtres, le maréchal de Castries (1727-1800) qui joua un grand rôle politique et militaire sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, avant de subir dans les dernières années de sa vie le sort malheureux des émigrés chassés de France par la tourmente révolutionnaire.

Rare privilège, en vérité et pas seulement parce que le duc parlant d'abondance et sans consulter la moindre note, excella à faire revivre les grandes étapes de cette existence

passionnante et aventureuse d'autant mieux connue de lui qu'il lui a consacré un ouvrage important, récemment réédité.

En fait, ce qui fit, à notre sens, l'intérêt essentiel de cette communication, c'est qu'elle apporta un témoignage original et en particulier émouvant sur l'une des époques les plus dramatiques de notre histoire, celle qui accompagne la royauté des temps de sa pleine grande gloire jusqu'aux tréfonds de sa chute. Et ce qui fut encore plus intéressant, c'est que, tout au long de son récit, le duc de Castries se référa à une documentation inattendue, et irremplaçable à la fois, le journal intime de celle auprès de qui un demi-siècle durant, le galant maréchal se consola des insatisfactions d'un mariage de pure convenance. Comme la dame de ses pensées avait tout autant que lui la « tête politique », c'est à la vie publique du maréchal que son récit se consacra surtout et en particulier à la relation détaillée d'événements importants auxquels il assista, par exemple, les Conseils des Ministres de Louis XVI, dont ne subsiste par ailleurs aucune minute officielle.

Dès lors l'on imagine tout le subtil intérêt d'une étude qui apporte sur ces années capitales un éclairage inédit et bien différent de celui des histoires « officielles », de quelque « bord » qu'elle procède.

Un vrai roman que cette vie toute pleine du fracas des batailles et des échos assourdis des antichambres de la Cour de France.

Sans nous laisser entraîner dans les méandres d'un récit auquel le duc de Castries a consacré plusieurs centaines de pages, tirons-en cependant l'essentielle leçon. Charles de la Croix, marquis de Castries, ce grand soldat sous les ordres de qui combattit notamment un héros viganais, le chevalier d'Assas, fut de toute évidence et tout au long de sa vie un homme clairvoyant et lucide, dont les actions furent bénéfiques au royaume tant qu'il garda la liberté de les entreprendre.

Général de brigade à 21 ans et lieutenant-général à 33, c'est cependant comme ministre de la Marine qu'il s'illustra dans les années 1780, réorganisant totalement notre flotte de guerre et contribuant de façon décisive, par l'envoi de l'escadre de l'amiral de Grasse dans la baie de Chesapeake à la victoire de Yorktown et à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. On regrettera avec le duc de Castries que son arrière-grand-oncle, victime des jalousies et des intrigues de la Cour ait vu son crédit s'amenuiser auprès de Louis XVI au moment même où le régime se dégradait et où grondait la révolte populaire. Peut-être le cours de l'histoire eût-il été changé si l'on avait suivi ses sages conseils, par exemple celui de sanctionner avec toute la sévérité requise le cardinal de Rohan, principal responsable de la malencontreuse affaire du collier de la Reine.

Le duc de Castries pense même que plus tard, si l'on avait bien voulu faire les concessions qu'il recommandait, la Restauration aurait pu se faire avant que ne brille l'étoile napoléonienne. Mais, il eut fallu alors que le comte de Provence, futur Louis XVIII, ne se laisse pas séduire par les ultras de Coblençe, partisans d'une anti-révolution radicale. Dès lors, l'on suit avec mélancolie, le maréchal désabusé sur les chemins de l'exil et l'on ne peut s'empêcher d'avoir le cœur serré lorsque l'on songe que cet homme chargé de gloire et cuirassé de fidélité mourut à l'aube du XVIII^e siècle perclus de rhumatismes, quelque part du côté de Brunswick où même sa tombe a disparu, pulvérisée par un bombardement de la dernière guerre.

Attachante figure que celle de ce maréchal de France, dont, chemin faisant, son descendant se plut à souligner le rôle qu'il joua dans l'histoire de notre département, si proche du berceau de sa famille. N'est-ce pas lui, en 1777, qui acheta le comté d'Alès et devint ainsi suzerain de la moitié du Gard, depuis Alès jusqu'à Florac ? Acquisition qui eut pour conséquence l'intérêt qu'il porta aux exploitations minières, la création (inattendue en ce lieu) du Collège Royal

Naval d'Alès et aussi le fait que, au lendemain de la nuit du 4 août, son fils fut le premier à renoncer à ses droits féodaux... Il faudrait aussi rappeler que le maréchal de Castries, catholique, se trouvant dans notre région, fut stupéfait du sort des protestants, ce qui motiva une enquête confiée à Lafayette d'où résulta l'Edit de tolérance de 1787...

Il faudrait évoquer bien d'autres épisodes pour restituer dans sa plénitude la grande figure de ce Languedocien, bien digne de la longue lignée que l'époque actuelle illustre avec le même éclat. Nous ne pouvons avec les académiciens nimois et leur président Escholier — qui garderont longtemps le souvenir de ce mémorable « vendredi » littéraire — qu'inviter nos lecteurs à la lecture de l'ouvrage du duc de Castries sur son illustre aïeul.

Un remarquable ouvrage qui se lit comme un roman d'aventures, et qui cependant ressuscite avec gravité et vérité les plus dramatiques heures de la France !

Après un débat très animé, la séance est levée à 19 h.

Le même jour, à 20 heures, l'Académie a reçu à dîner dans les salons de l'Imperator M. le duc et Mme la duchesse de Castries.

SEANCE DU 26 OCTOBRE 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escho-
lier, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colo-
nel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. le Dr Edouard
Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet,
Me Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat,
M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fer-
maud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Viel-
zeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René An-
dré, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Ses-
ton, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le bâtonnier Ed-
gar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Pierre
Hugues, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Georges
Martin, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. André
Modeste, M. Pierre Abauzit.

En l'absence de M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel,
le secrétariat de la séance est assuré par M. Félix Ville-
neuve, secrétaire adjoint.

M. le chanoine Raymond Marchand lit une communica-
tion intitulée *Le livre-journal d'un paysan d'Aujac de 1773 à
1820.*

Un hasard heureux fit tomber, un jour de déménagement, entre les mains de M. le chanoine Cyprien Maurin, une sorte de cahier, en assez mauvais état, dont la couverture portait ces mots : « Livre Journal fait par M. Antoine Castanier, féodiste ». Le Père Maurin, authentique Cévenol et curieux de tout ce qui a trait à son pays d'origine, eut la patience de lire — plutôt de déchiffrer — ce manuscrit comportant 117 feuillets et d'en faire une copie lisible, puis une synthèse bien ordonnée.

M. le chanoine Marchand a bénéficié de ce patient travail ; ce qui lui a permis de présenter à l'Académie ce document de première main, où nous allons découvrir la vie au jour le jour d'un paysan aisé de la paroisse d'Aujac de 1773 à 1820.

Lorsque commence ce livre journal, Aujac était une paroisse du diocèse d'Uzès, sur le « chemin royal » reliant Bes-sèges à Villefort.

Antoine Castanier habite le hameau de Salveplane. Il est marié à Angélique Gadilhe et en aura deux garçons et trois filles. Sa profession : « féodiste », c'est-à-dire une sorte d'expert-géomètre, travaillant au cadastre, et à l'occasion, procédant à des bornages ou des expertises de terrain.

Il est aussi propriétaire, non seulement de sa maison, mais de terres qu'il loue à des « rentiers ». Il passe pour riche, autant qu'on peut l'être en Cévennes à cette époque. Il a des revenus, mais aussi quelques dettes qui le préoccupent.

Antoine Castanier est catholique. Il entretient de bonnes relations avec son curé, M. de Leyris. Dans son testament de 1792, le premier legs de 60 livres est fait pour les messes, le second pour les pauvres de la paroisse. Pendant les temps de persécution de la Révolution, il restera fidèle au curé non-jureur, qui bénira clandestinement le mariage de sa fille aînée Angélique.

Antoine Castanier veut donner de l'instruction à ses enfants. Ses fils, il les envoie chez un M. Dumas, régent des

écoles d'abord au Brouzet, puis à Génolhac. Il paye cinq livres pour ses deux fils, en 1783, mais il fournit la nourriture. En 1784, à Génolhac, il devra donner sept livres par mois, plus le pain et la viande.

Ses deux plus jeunes filles iront plus tard à l'école à Génolhac, chez la « citoyenne » Roure, ci-devant religieuse. Nous sommes en 1797...

Nous voyons aussi apparaître tour à tour les notables de ce petit monde cévenol.

Le « chirurgien », M. Mercier, médecin de la famille, mais aussi préoccupé de son exploitation rurale que de ses malades, qu'il soigne en particulier avec du quinquina.

Le, ou plutôt les notaires, car ils sont nombreux dans la région, et on a recours à eux pour toutes sortes d'affaires. L'un d'entre eux, Gadilhe, est le beau-frère d'Antoine.

Le juge de paix, qui s'appelle Chabert, a fort à faire pour apaiser les colères et les conflits, qui naissent nombreux entre voisins.

Antoine Castanier a recours aux artisans du coin, et note soigneusement leurs prestations et les dépenses qu'elles entraînent.

Les ventes des produits de la terre sont également enregistrées et nous pouvons suivre l'évolution des prix. Parmi ces produits, les vers à soie jouent un rôle important, et la vente des cocons représente une bonne part des revenus. Les cocons se vendent environ 35 sols la livre ; en 1798 le prix montera jusqu'à 48 sols.

1783-1820 : C'est entre ces deux dates que se déroule la « tranche de vie » que nous révèle le journal de Castanier. On s'attendait à y trouver un écho des événements qui ont marqué notre histoire, en particulier la Révolution et l'Empire. Il n'en est à peu près rien : une seule fois le mot de « Révolution » est écrit à propos de la disparition des moines de La Chaise-Dieu, créanciers du père d'Antoine. Le calendrier révolutionnaire est utilisé, mais suivi de la date dans le « vieux style ». Les assignats entrent dans les comptes.

Nous l'avons vu, Antoine reste fidèle au curé M. de Leyris, qui n'a pas prêté le serment et qui a dû s'exiler pour échapper à la déportation ou à la guillotine.

En vain cherchera-t-on dans le livre journal d'Antoine Castanier, les traces de changement des nombreux régimes qui se sont succédés de 1792 à 1815. Les « empires » ne l'intéressent pas. Seuls « les travaux et les jours », les saisons, les récoltes, les événements familiaux marquent cette vie d'un honnête, et bien vivant, paysan de nos Cévennes.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escho-
lier, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le Dr
Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean
Thérond, M. André Nadal, M. Lucien Frainaud, M. le prési-
dent René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand,
M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Victor Las-
salle, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Mar-
chand, M. Henri Chabrol, M. le bâtonnier Marcel Fontaine,
M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Ses-
ton, M. l'inspecteur Camille Lignièrès, M. le bâtonnier Ed-
gar Tailhades, M. Jules Davé, M. Pierre Hugues, M. André
Bernardy, M. Jean Roger, M. le Dr Edouard Drouot, M.
Georges Martin, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M.
André Modeste, M. l'abbé René André.

En l'absence de M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel,
le secrétariat de la séance est assuré par M. Félix Villeneu-
ve, secrétaire adjoint.

Le fauteuil du très regretté professeur Maurice Aumé-
ras est déclaré vacant. Les déclarations de candidature se-
ront reçues du 10 novembre au 7 décembre. Conformément
à l'article 22 du règlement il ne pourra être procédé à l'élec-

tion que vingt-huit jours au moins après la date de la dernière candidature inscrite. Le vote aura lieu le 11 janvier 1980.

L'Académie écoute une communication de Mlle Alice Fermaud, intitulée : *Léonard de Vinci (1459-1519). Première partie : la jeunesse, la période florentine.*

Nous connaissons la vie de Léonard de Vinci grâce à un recueil de biographies d'artistes des XV^e et XVI^e siècles, écrit par Georges Vasari en 1568. Ce livre précieux nous permet de savoir ce que furent ces hommes exceptionnels, peintres ou sculpteurs. De plus, le critique anglais nous a laissé des renseignements utiles sur les œuvres de Léonard. Enfin, Mlle Fermaud a retrouvé des notes prises aux cours du professeur Boccolini, de l'Université de Pérouse. Tous ces éléments réunis lui ont permis de vous présenter quelques réflexions sur cet étrange personnage, qui demeure malgré tout secret et mystérieux.

Léonard est le fils naturel d'un notaire de Vinci, appelé Ser Piero, et d'une paysanne, Catarina; il est né à Anchiano, près de Vinci, en Toscane, et a passé ses premières années dans la ferme maternelle. D'une intelligence profonde et ouverte à toutes les questions scientifiques, c'est dans sa modeste campagne natale qu'il apprit à observer la nature, dont il cherchait toujours à pénétrer les secrets, passionné et intrigué à la fois par le phénomène de la vie, dont il a toujours cherché à découvrir le mécanisme mystérieux. Mais il avait l'esprit impatient et versatile, tout en étant profondément consciencieux, et s'il cherchait par maintes études, esquisses et dessins, à perfectionner sans cesse l'idée qu'il se faisait de ce qu'il allait représenter, recommençant plusieurs fois ses ébauches jusqu'à ce qu'il en éprouvât une entière satisfaction, quand il avait trouvé ce qui, enfin, le contentait, il était si fatigué et dégoûté de tous ses efforts, qu'il s'arrêtait là, et bien souvent l'œuvre restait inachevée.

Ajoutez à cela ses dons de musicien, une extrême beau-

té, une force physique prodigieuse, une conversation qui ravissait son auditoire, une imagination prodigieuse, et le charme mystérieux de cette âme d'élite qui ne se livrait jamais complètement, et vous aurez là l'explication du puissant attrait qu'il exerçait sur son entourage.

Son père, ayant découvert en lui des dons de dessinateur et de peintre, le prit avec lui lorsqu'il alla s'établir à Florence en 1469 (Léonard avait alors dix-sept ans), et le plaça comme apprenti dans l'atelier de son ami intime, André Verrocchio. C'est là que nous trouvons son premier essai en peinture, lorsqu'il termina un tableau de son maître : « Le baptême du Christ » ; c'est lui qui peignit le premier ange à gauche, celui que l'on voit de profil.

Nous avons vu alors sur l'écran une première série de peintures de Léonard, faites pendant ce premier séjour à Florence. Ce sont :

« L'ange du Baptême du Christ », de Verrocchio, en 1469 ;

« L'Annonciation », au musée des Offices, en 1472 ;

« Le portrait de Ginevra Benci », peu après 1472 ;

« La Madone au vase de fleurs » (Munich), en 1476 ;

« La Madone Benois » (Léningrad), un peu avant 1480 ;

« La Madone Litto » (Léningrad), même période ;

« L'Adoration des Mages » pour San Donato, à Scopeto, commencé en 1481, tableau inachevé, dans lequel sont annoncés plusieurs personnages de « La Cène », et celui du « Saint Jérôme » du Vatican.

Puis Léonard quitte Florence pour Milan, au service de Ludovic Sforza. C'est là qu'il peindra son « saint Jérôme ».

Toutes ces œuvres ont été commentées.

L'œuvre de Léonard, encore riche de bien d'autres peintures, ne pouvait être étudiée tout entière ; la seconde partie de sa production est donc remise à plus tard.

Après un débat très animé la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Félix Ville-neuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. René Jouveau, membre honoraire ; M. le général Cothias, membre non résidant ; M. Paul Blanc, M. Bernard Dalle, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henry Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Jean Roger, M. Henri Chabrol, M. André Modeste.

Les procès-verbaux des séances du 12 octobre, du 26 octobre et du 9 novembre sont lus et adoptés.

Le Président souhaite la bienvenue à M. René Jouveau, capoulié du Félibrige, récemment élu membre honoraire, qui prend séance.

M. Claude Escholier s'exprime ainsi :

Monsieur René Jouveau est né à Arles en 1906, mais c'est à Aix-en-Provence qu'il a exercé la presque totalité de sa carrière d'enseignant comme professeur d'Italien au lycée Mignet. Et toute sa vie a été, on peut le dire, consacrée au Félibrige.

Il faut signaler, et je pense que cela est très rare, que dans la famille de M. René Jouveau on est Majoral du Félibrige depuis trois générations. En effet, le grand-père de M. Jouveau, ami de Mistral, poète et musicien a été Majoral du Félibrige, son père, lui aussi ami de Mistral, a été Majoral du Félibrige en 1913 et Capoulié de 1922 à 1941, et enfin M. René Jouveau est Majoral depuis 1943 et Capoulié depuis 1971.

M. Jouveau est l'auteur d'un recueil de vers provençaux : *La cansoun de l'agnèu blanc* qui a obtenu le prix Mistral et le prix de l'Académie du Rhône. Il est l'auteur d'un livre de cuisine provençale et d'une *Histoire du Félibrige* en deux volumes qui a reçu un prix de l'Académie française. A cette distinction s'est ajouté le grand prix littéraire de Provence pour l'ensemble de son œuvre.

De 1940 à 1968, M. René Jouveau a publié la revue provençale *Fe*. Enfin, depuis une cinquantaine d'années, avec son père d'abord, puis seul, il a publié chaque année l'*Armana Prouvençau*, devenu depuis l'*Armana di Felibre*.

J'ajoute pour finir que M. Jouveau est membre titulaire de l'Académie d'Aix et membre honoraire de l'Académie de Nîmes, ce qui me permet de lui dire : mon cher confrère, je vous donne la parole.

M. le capoulié René Jouveau remercie.

Il lit ensuite une communication intitulée : *Mistral et Barrès* dont voici le résumé :

Sans doute, les personnalités de Mistral et de Barrès sont aussi différentes que possible. C'est pourquoi, malgré

l'admiration de Barrès pour Mistral, il subsiste entre les deux hommes une certaine réserve, avouée par Barrès. Pourtant, il semble bien que la pensée de Mistral ait trouvé un écho très fraternel chez Barrès avec, peut-être, un accent un peu plus funèbre chez ce dernier. Mais, pour ce qui est de ses idées sur l'enracinement, et sur l'enseignement régional, on trouve Barrès très proche de Mistral. Même sur la décentralisation, il semble que Mistral et Barrès aient fait preuve de la même modération. Evidemment, Barrès n'a pas vécu en Lorraine comme Mistral a vécu en Provence.

Toutefois, il est certain que la pensée de Mistral a exercé sur Barrès une attraction certaine. Certes, Mistral étonnait un peu Barrès. Celui-ci était frappé par la force tranquille de Mistral, étonné peut-être aussi par ce que notre ami Léon Teissier aurait appelé l'anarchisme de Mistral. Barrès d'ailleurs était conscient de ce qui séparait un Lorrain d'un Provençal.

Quoiqu'ait pu penser, à l'occasion, Barrès de Mistral, le Lorrain devait garder son amitié au Provençal et plus tard, après la mort de Mistral, sa pensée devait revenir souvent à lui. Et M. René Jouveau pense qu'Albert Thibaudet a, à son habitude, très bien su tirer la leçon de la rencontre de ces deux écrivains.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 7 DECEMBRE 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le Dr Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. le professeur Hervé Harant, M. le général Henri Cothias, membres non résidants ; M. Guy Dupré, M. André Planque, Mme Martin-Guis, M. Pierre Leenhardt, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Roger, M. Aimé Vielzeuf, M. Henri Chabrol, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage :
Jacques Vier, *Littérature à l'emporte-pièces*, 9^e série,
Paris, 1978.

Duc de Castries, *Le maréchal de Castries*, Paris, 1979.

Duc de Castries, *Rois et reines de France*, Paris, 1979.

Lina Malbos, *Etude sur la famille féodale d'Anduze et de Sauve du milieu du X^e siècle au milieu du XII^e siècle*,
Anduze, 1977.

Cour d'Appel de Nimes, *Audience solennelle de rentrée
du 3 janvier 1979*, Nimes, 1979.

La séance publique annuelle se tiendra dans les salons
de l'Hôtel de Ville le 27 janvier 1980, à 16 heures 30. Outre
l'allocution du nouveau président et le compte rendu du pré-
sident sortant, il sera lu une seule communication.

De plus, une autre séance publique sera tenue en mai
1980 en hommage à Frédéric Mistral, né à Maillane en 1830.
La participation des membres de l'Académie de Nimes qui
appartiennent à l'Académie française sera sollicitée.

L'Académie écoute une communication de M. André
Nadal intitulée : *La fable « La Cigale et la Fourmi » et l'en-
tomologiste Fabre*.

« *La Cigale et la Fourmi* », première fable de La Fon-
taine est sur le plan moral d'après nombre de critiques une
parfaite offense à la morale ; sur le plan scientifique elle
est une totale offense à la biologie.

Pour la clarté de son propos, M. André Nadal parle en
premier lieu de la culture et du caractère même de La Fon-
taine et également des sources auxquelles il a puisé pour ses
fables. Il met ensuite en valeur les connaissances actuelles
des biologistes sur les insectes, en particulier les recherches
et découvertes de notre grand compatriote l'entomologiste
Fabre, de Sérignan.

La Fontaine était un écrivain très cultivé avec un pen-
chant vers l'épicurisme. Mari inconstant, il eut un fils dont

il ne s'occupa pratiquement jamais. Son caractère même permet d'expliquer en partie la moralité de la presque totalité de ses fables et en particulier de celle de « La Cigale et la Fourmi ». On lui a reproché son réalisme, sa dureté, son manque de générosité. Il est bien clair que lorsque la fourmi dit :

*Vous chantiez ? j'en suis fort aise
Eh bien ! dansez maintenant.*

on est en droit de se demander où est la morale ? Il y a égoïsme total de la part de la fourmi et qui plus est raillerie.

Les sources mêmes auxquelles a puisé La Fontaine s'accordent bien aussi sur le plan de la morale des Fables avec le caractère propre du poète. Avec Esope, Phèdre et d'autres, ce n'est pas la vertu, c'est la prudence que les fables, telle celle de « La Cigale et la Fourmi » enseignent, c'est une morale pratique, élémentaire, paysanne qui veut initier l'enfance à la dure expérience de la vie.

Si on regarde la fable « La Cigale et la Fourmi » non du côté de la morale mais sous l'angle de la biologie, point d'hésitation possible en notre XX^e siècle, le thème de cette fable est péremptoirement faux du premier au dernier vers. Dès le début, « *La Cigale ayant chanté tout l'été* », on est obligé dans le domaine de la stricte vérité d'y voir deux erreurs. La première erreur est qu'en réalité la cigale ne chante pas mais émet seulement un bruit strident grâce à une sorte de tambour situé à l'abdomen ; la seconde erreur est que la cigale ne chante pas tout l'été mais seulement quatre ou cinq semaines.

Les deux vers qui suivent :

*Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue*

sont une véritable plaisanterie.

Lorsque l'hiver est là il n'y a plus aucune cigale vivante, elles sont toutes mortes, elles ne sont donc pas fort dépourvues, elles n'ont absolument besoin de rien.

Et la plaisanterie continue de plus belle avec les sept

vers qui suivent. De plus par Réaumur, La Treille et surtout plus près de nous par l'entomologiste Fabre, nous savons à présent que la cigale ne mange pas, n'a jamais mangé un morceau de mouche ou de vermisseau, ni aucun grain, la cigale ne fait que boire, elle aspire, suce la sève des arbres. L'Orient et la Grèce ne connaissaient pas cela et pas davantage La Fontaine qui s'est fié à Esope. Fabre dans son *Harmas de Sérignan* s'est consacré pendant trente ans exclusivement à l'étude des insectes et fut surnommé le « Virgile des Insectes », « L'Homère des Insectes ». Il a relaté dans ses *Souvenirs entomologiques* ses recherches, les résultats de ses découvertes avec clarté et précision et aussi avec pittoresque et émotion. Il n'hésite pas à marteler fortement « les grossiers non-sens qui font le tissu de la fable » « *La Cigale et la Fourmi* ».

En terminant sa communication M. André Nadal n'hésite pas non plus à émettre le vœu que la fable « *La Cigale et la Fourmi* » soit supprimée du programme scolaire, et cela malgré la beauté du poème et malgré toute l'admiration que nous pouvons porter à notre grand fabuliste.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 21 DECEMBRE 1979

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidents ; M. le général Pierre-Henri Cothias, M. le professeur Hervé Harant, membres non résidents ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu de M. Robert Debant, directeur des Archives du Gard, une lettre par laquelle il lui fait connaî-

tre que les enfants de notre regretté confrère, Ivan Gaus-
sen, membre non résidant, ont remis aux Archives départe-
mentales du Gard la bibliothèque et les dossiers de docu-
mentation de leur père. « Cette collection, écrit M. Robert
Debant, offre un intérêt de premier ordre pour l'histoire du
Gard et pour celle de la littérature provençale et l'on doit
se réjouir très vivement qu'elle soit désormais à la portée
des chercheurs. » M. Robert Debant ajoute : « Le classe-
ment du fonds Gausen est déjà largement avancé. Lorsque
mon service aura achevé son répertoire, que j'espère, d'ail-
leurs, publier ultérieurement, je ne manquerai évidemment
pas d'en offrir un exemplaire à votre Compagnie. » M. Ro-
bert Debant termine sa lettre en remerciant l'Académie et,
en particulier M. Joachim Durand et M. Georges Martin, de
la sollicitude qu'ils ont manifesté pour faciliter l'exécution
de ce don.

L'Académie a reçu en hommage :

René Cambedouzou, *A Nîmes sur les pas de George
Sand*, Nîmes, 1979.

André Nadal, *Nîmes et l'Astronomie ; un astronome ni-
mois au XIII^e siècle : Bernard de La Treille*, Nîmes, 1979.

Sur rapport de M. Joachim Durand, la commission des
anciens présidents présente deux candidats au titre de cor-
respondant : M. G.-André Fabre, d'Anduze, et M. Jacques
Bonnaud, de Bagnols-sur-Cèze. Le vote aura lieu le 25
janvier.

La Compagnie écoute ensuite une communication de M.
le général Pierre-Henri Cothias intitulée : *Raymond Duval,
enfant d'Aigues-Mortes*, dont voici le résumé :

En l'été 1955 était inhumé à Aigues-Mortes d'où il était
originaire le général d'Armée Raymond Duval, commandant
supérieur des troupes du Maroc, tué, en opérations, dans un
accident de l'avion qu'il pilotait.

Nature ardente dans une génération élevée pour la patrie, il était attiré par le service des armes mais aussi par la pratique des sports, en particulier de l'aviation, passion qu'il cultivera toute sa carrière malgré le handicap de sa myopie.

Frappé en septembre 1914, sur l'Oise, d'une grave blessure qui le fera boîter toute sa vie (autre handicap), il était en septembre 1915 de l'offensive de Champagne et en 1916 devant Verdun, puis dans la Somme où fait prisonnier il ne se libèrera qu'en 1918, à son cinquième essai, optant à jamais pour l'action et le risque.

Après avoir servi alors dans différents postes à l'extérieur, notamment au Levant comme officier de renseignements, il était reçu en 1924 à l'École de Guerre. Mais desservi par ses difficultés d'élocution, peu séduit par les thèmes tactiques, partisan qu'il était de la supériorité de l'exécution, il n'y brillait pas. Et c'est vers le Maroc où s'achevait la pacification que son goût de l'action l'entraînait.

Placé en 1940 devant la capitulation générale alors que chargé de la logistique de l'armée de Metz il avait réussi à recueillir et approvisionner dans le réduit des Vosges nos armées de l'Est, il parvenait en 1942 après deux ans passés comme attaché militaire en Turquie, à joindre clandestinement l'Afrique du Nord puis, de là, à se faire affecter au Corps Expéditionnaire Français en Italie comme commandant de l'Infanterie de la Division Monsabert.

Il allait ainsi participer brillamment en 1944 à la prise de Rome puis de Sienne et, comme brigadier, à l'investissement de Toulon, à la réduction de Marseille, à la poursuite de la XIX^e armée allemande dans le bassin du Doubs enfin aux très durs combats dans les Vosges jusqu'à ce qu'en janvier 1945 il soit appelé d'urgence au commandement de la Division de Constantine.

C'était là le moment où les premiers fanatiques de l'Indépendance avaient décidé de passer à « l'action directe ». En mai 1945 de violentes émeutes éclataient dans différents

points du Constantinois, notamment à Sétif et sa région, faisant plus de cent morts et cent cinquante blessés parmi les Européens. Les réflexes du général Duval empêchaient le pire, l'embrasement de toute l'Algérie. En vain les partis concernés cherchaient-ils à accréditer le mythe de représailles massives. En 1946 le général était fait divisionnaire et nommé Commandant supérieur des troupes de Tunisie où l'agitation d'avant-guerre avait repris.

Mais, là, fort de la réputation qu'il s'était faite dans tout le Mahgreb d'un chef énergique, du brevet de pilote qu'il venait de décrocher sur place, enfin de la valorisation de ses unités qu'il poursuivait avec opiniâtreté, un style de vigilance allait suffire à assurer le calme. L'homme pouvait même se livrer aux sports les moins usuels, la plongée sous-marine, le vol à voile, de même qu'à la connaissance des civilisations puniques, romaines, chrétiennes et musulmanes et à l'archéologie jusqu'à faire une communication à l'Académie des Beaux-Arts.

S'efforçant de donner à l'Armée son image d'autrefois, il se comportait, bien que sans illusion, comme si la France devait demeurer en Tunisie indéfiniment.

Elevé, à l'automne 1950, au rang de Général de Corps d'Armée il était nommé Commandant supérieur des Troupes du Maroc.

Là commençait le drame qui devait nous emporter : l'éviction du Sultan et son remplacement par son oncle Ben Arafa. Si des attentats, signes d'une action souterraine de l'Istiqlal, étaient possibles, le général, quant à lui, réussissait malgré la réduction de ses moyens au profit de l'Indochine, à contenir les foules accourant dans les villes à chaque événement et à surveiller le bled.

Il prescrivait à tous de bouger, d'être partout. Mais il n'est pas de commandement si solide qu'il soit à l'abri d'une défaillance locale. Le 20 août 1955 une tribu du Tadla faisait irruption dans les centres en particulier à Oued-Zem où elle massacrait les malades de l'hôpital dont soixante-dix-sept

Français. Et l'alerte n'était donnée que le 21.

Le 22, le Général s'envolait vers la région dissidente, mais il ne devait pas en revenir.

Sa disparition portait un coup fatal à notre position au Maroc. Appuyé par une insurrection du Rif et une guerrilla implacable dans les régions de Fez et de Meknès le retour du Sultan pouvait s'opérer et l'Indépendance être acquise (3 mars 1956).

Dans l'instabilité des ministres et des résidents généraux le général Duval était resté seul à la tâche, imperturbable, pendant cinq ans.

C'est que soldat, rien que soldat il était apprécié à Paris comme sur place.

A ce titre il devrait demeurer dans le Mémorial du Gard.

Après le débat habituel, le Président présente à ses confrères ses vœux de bonne et heureuse année 1980 et lève la séance.